



# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025**

### **LISTE DES DELIBÉRATIONS**

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025**

## **Ordre du jour**

### **RAPPORTEUR M. LE MAIRE**

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 13 octobre 2025
- 2 – Décisions municipales - Information du Conseil
- 3 - Régime indemnitaire des élus – Indemnités de base
- 4 - Régime indemnitaire des élus – Majoration des indemnités de base
- 5 - Délégations et représentations du Conseil Municipal - Modification
- 6 - Contrat d'engagement de la ville de Talence – Mutualisation - Révision des niveaux de service
- 7 - Contrat de co-développement 2024-2027 entre Bordeaux Métropole et Talence - Avenant n°2

### **RAPPORTEUR Mme SALLET, Adjointe déléguée à l'Education, au Périscolaire, à l'Accueil de l'enfant**

- 8 - Convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de la Gironde
- 9 - Convention relative au renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT) – Plan Mercredi Période 2025 2028

### **RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Propriétés communales, aux Nouvelles mobilités, aux Transports, au Plan piéton et vélo métropolitain**

- 10 - Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales - Exercice 2026 - Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement
- 11 - Convention de financement des écoles privées sous contrat d'association - Saint-Genès et Notre Dame Sévigné
- 12 - Sollicitation de subventions auprès de Bordeaux Métropole au titre du contrat de codéveloppement 2024-2027 dans le cadre de l'aménagement de places publiques et parcs
- 13 - Signature d'une convention de servitude de passage au profit d'ENEDIS – Parcelle AB445 rue Maréchal Leclerc
- 14 - Convention de partenariat avec les associations Etu'Récup et Cycles & Manivelles

### **RAPPORTEUR M. GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'insertion professionnelle**

- 15 - Participation financière 2026 de la Ville de Talence à l'association « Portes du Sud »
- 16 - Mise à disposition de locaux à l'association « Portes du Sud »
- 17 - Renouvellement de la convention entre la Ville de Talence et France Travail Villenave d'Ornon
- 18 - Participation financière à la Mission Locale des Graves au titre de l'année 2026 – Avenant à la convention triennale 2025/2027

### **RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail**

- 19 - Mise en place de l'indemnité horaire pour travail de nuit, du dimanche et jours fériés
- 20 - Attribution d'un CIA majoré versé au départ à la retraite des agents
- 21 - Création de postes au sein de l'Espace seniors
- 22 - Création d'un poste de médiateur scientifique service culturel
- 23 - Création d'un poste de magasinier au Centre Technique Municipal
- 24 - Création d'un poste de responsable du service des marchés publics
- 25 - Création d'un poste de Directeur juridique, des assemblées et de l'Administration Générale
- 26 - Création d'un poste de Directeur de l'engagement dans la vie de la cité
- 27 - Création d'un poste de Directeur de la participation citoyenne

- 28 - Création d'un poste de chef de projets cohésion sociale et territoriale
- 29 - Création d'un poste de Directeur Général Adjoint (DGA) Aménagement urbain durable
- 30 - Création d'un poste de Directeur Général des Services (DGS)
- 31 - Création d'un poste de Directeur sécurité tranquillité publique
- 32 - Mise à jour des postes au sein de la police municipale
- 33 - Mise à jour du tableau des effectifs
- 34 - Rapport social unique (RSU) 2024

**RAPPORTEUR M. BONNIN, Adjoint délégué auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

- 35 - Approbation du rapport de la CLECT en date du 6 novembre 2025

**RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la vie étudiante**

- 36 - Convention de partenariat avec l'association de formation BAFA, VALT



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW, Mme GRESLARD-NEDELEC

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 1** : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 13 octobre 2025

**Monsieur le Maire expose :**

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 13 octobre 2025. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD



LE MAIRE

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS :** M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS :** M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW, Mme GRESLARD-NEDELEC

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

### N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, vous trouverez ci-dessous les décisions municipales prises par Monsieur le Maire, ou par subdélégation, par un élu municipal :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE	SIGNATAIRE DE LA DECISION MUNICIPALE
N° 1 31/10/25	Passation d'un second avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation de travaux d'extension de la crèche municipale « îlot des Enfants » afin de fixer contractuellement le coût total des marchés de travaux à 1 122 806,92 € HT, soit	Groupement :  BENAYOUN ARCHITECTES (mandataire solidaire) —	François JESTIN



	1 347 368,30 € TTC, que l'équipe de maîtrise d'œuvre s'engage à respecter.	Bordeaux (33)  Clara LEROY (scénographie des espaces, études colorimétriques) – Bordeaux (33)  SAS IG CONCEPT (études techniques : thermiques fluides structures) – Bruges (33)  SARL EMACOUSTIC (études techniques : acoustique) – Bordeaux (33)  SCOPARL BET DELOMENIE (économie de la construction) – Isle (87)	
N° 2 31/10/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 50 ans à compter du 30/10/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 11 <sup>ème</sup> Division, N° 83 d'une superficie totale de 0,36 m <sup>2</sup> soit 0,60 x 0,60 m pour la somme de 686,00 € (soit 457,33 € pour la Ville et 228,67 € pour le CCAS).	Mme SILVESTRINI – Bordeaux (33)	Jeanne SALLET
N° 3 03/11/25	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle pour le tout public « La revanche de Godzilla » le 21/11/2025 et la mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que le matériel son et lumière du Dôme.  Montant des prestations : 2 195,30 € net de TVA	COMPAGNIE BARBARA REYES (Octopodes SAS) – Poitiers (86)	Vincent BESNARD
N° 4 03/11/25	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation d'une	ASSOCIATION LES AMIS DU SAHEL	Vincent BESNARD



	<p>exposition d'œuvres du 18/11 au 03/01/2026 au Forum des Arts et de la Culture.</p> <p>Montant des prestations : 250,00 € TTC</p>	« CHEZ HASSANE » - Bordeaux (33)	
N° 5 03/11/25	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 17 972,89 € du 05 au 11/12/2025 dans le cadre de la programmation du spectacle « Terre de Rêves » dont les représentations sont prévues le 09/12/2025 à destination des scolaires et le 10/12/2025 pour le tout public.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 6 04/11/25	Signature d'une convention de prêt de matériel son et lumière pour une valeur de 62 549,48 € du 25/11 au 02/12/2025 dans le cadre de l'hommage à François Mauriac au Château des Arts le 29/11/2025.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 7 05/11/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 50 ans à compter du 05/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située Cimetière Ancien, Série 4, N° 41G d'une superficie totale de 3,90 m <sup>2</sup> soit 3,00 x 1,30 m pour la somme de 3 623,10 € (soit 2 415,40 € pour la Ville et 1 207,70 € pour le CCAS).	M. GATINES et Mme GALMICHE – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 8 06/11/25	<p>Passation d'un avenant sur les marchés de travaux suivants relatifs à l'installation d'une chaufferie biomasse au Stade nautique Henri Deschamps :</p> <p>- Marché n° 25-18-1 : Terrassements VRD – Fondations spéciales – Gros œuvre Montant initial du marché : 53 976,00 € TTC Montant de l'avenant : + 6 738,84 € HT Nouveau montant du marché : 62 062,61 € TTC</p> <p>Sachant que le montant de l'avenant concernant le marché 25-18-1 engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial</p>	SAS TONEL – Pessac (33)	François JESTIN



	<p>du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 05/11/2025, a donné un avis favorable à sa passation.</p> <p>- Marché n° 25-18-2 : Chauffage – Plomberie Montant initial du marché : 719 977,92 € TTC Montant de l'avenant : - 4 160,40 € HT Nouveau montant du marché : 714 985,44 € TTC</p>	SA ENGIE SOLUTIONS – Lormont (33)	
N° 9 07/11/25	Signature d'une convention de tutorat pédagogique pour l'accueil à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse d'une étudiante en tant qu'observatrice dans la classe de clarinette du 03/11/2025 au 10/01/2026.	POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR MUSIQUE ET DANSE – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 10 07/11/25	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire unique combinant des prix unitaires et des prix forfaitaires sans montant minimum pour un montant maximum de 3 000 000 € HT relatif à la location simple de bâtiments modulaires préfabriqués pour le relogement provisoire du groupe scolaire Albert Camus pour une période ferme de 48 mois à compter de sa date de notification.	Groupement conjoint : ALGECO SAS (mandataire) – Martillac (33)  SPIE BUILDING SOLUTIONS SAS (co-traitant n° 2) – Talence (33)  SAS LOCACONCEPT (co-traitant n° 3) – Lespinasse (31)	Emmanuel SALLABERRY
N° 11 07/11/25	Signature d'une convention afin de permettre l'utilisation du 08 au 15/12/2025 du Château et du parc Peixotto ainsi que les matériels de la ville nécessaires pour l'organisation de la manifestation « Talence en Lumières » programmée du 12 au 14/12/2025.	ASSOCIATION TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 12 07/11/25	Signature d'une convention afin de permettre l'utilisation du 08 au 24/12/2025 de la place Alcala de Henares, du parking du giratoire Joliot-Curie ainsi que les matériels de la ville	ASSOCIATION TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY



	nécessaires pour l'organisation du marché de Noël programmé du 12 au 21/12/2025.		
N° 13 07/11/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 50 ans à compter du 03/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située Cimetière Nouveau Division 12, Rang N° 1, N° 1 d'une superficie totale de 0,36 m <sup>2</sup> soit 0,60 x 0,60 m pour la somme de 686,00 € (soit 457,33 € pour la Ville et 228,67 € pour le CCAS).	M. DESTANDEAU – Pessac (33)	Jeanne SALLET
N° 14 07/11/25	Signature d'une convention de tutorat pédagogique pour l'accueil à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse d'une étudiante en tant qu'observatrice dans la classe de flûte traversière du 06/11/2025 au 29/05/2026.	POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR MUSIQUE ET DANSE – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 15 10/11/25	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Robespierre) du 19/11/2025 au 01/07/2026 afin d'y proposer des cours de chant (chorale).	ASSOCIATION DOLCISSIMO – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 16 12/11/25	Passation d'un contrat de prestation visant à définir le cadre d'intervention pour l'atelier, à destination des habitants et programmé le 06/12/2025 à la Maison du Développement Durable, sur le thème de la fabrication de produits cosmétiques naturels à base d'ingrédients respectueux de la santé et de l'environnement.	Claire GRANDJEAN – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 17 13/11/25	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle du périscolaire de l'école élémentaire Gambetta) du 01/12/2025 au 29/06/2026 afin d'y organiser des répétitions musicales.	ASSOCIATION LES AMIS GAMBETT' – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 18			



17/11/25	Passation d'un avenant à la convention initiale de mise à disposition d'un local au sein de « Talence pépinière » pour une durée supplémentaire de 12 mois pour la période allant du 01/12/2025 au 30/11/2026.	SOCIETE VEGAS SOLUTIONS IMPACT (VEGAS TRAININING) – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 19 19/11/25	Organisation d'une lecture théâtralisée intitulée « Le retour de Cornebidouille » à la médiathèque Castagnéra le 28/11/2025 dans le cadre du programme d'animations artistiques et culturelles du réseau des Médiathèques.  Montant de la prestation : 700,00 € TTC	COLLECTIF BLOP – Floirac (33)	Vincent BESNARD
N° 20 07/10/25	Passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 24-11 relatif à la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus afin de : - sur proposition du maître d'œuvre, modifier comme suit l'article 8.4.2 « Forfait provisoire de rémunération rendu définitif » du CCAP intéressé concernant la méthode pour passer de la rémunération provisoire à la définitive : « Rémunération définitive = (rémunération provisoire x (pourcentage d'écart entre l'enveloppe financière prévisionnelle initiale (valeur en octobre 2023) du maître d'ouvrage affectée aux travaux et le coût prévisionnel des travaux / 2)) + rémunération provisoire. » - arrêter le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel continuera de porter l'engagement de la maîtrise d'œuvre : 7 103 903,66 € HT soit 8 524 684,39 € TTC - rendre définitif le forfait provisoire de rémunération de la maîtrise d'œuvre : 886 461,23 € HT soit 1 063 753,48 € TTC  Forfait provisoire de rémunération du marché n° 24-11 : 968 149,89 € TTC Montant avenant n° 1 (stade APD) : + 79 669,66 € HT Forfait définitif de rémunération du marché n° 24-11 / 1 063 753,48 € TTC	Groupement conjoint dont le mandataire est :  SARL HIRU ATELIER D'ARCHITECTURES (architecte mandataire) – Bayonne (64)	Emmanuel SALLABERRY



N° 21 20/11/25	Décision de confier la charge de défendre les intérêts de la ville à MM LE BIAN et MERLIN, Mme VERLEYE-HOAREAU (service juridique de la ville) dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Bordeaux en vue de l'annulation du permis de construire n° 033 522 24 Z0064.		Emmanuel SALLABERRY
N° 22 20/11/25	Décision pour habiliter M. ALLEMANDOU (Direction de la sécurité et de la tranquillité publique) et Mme VERLEYE-HOAREAU (service juridique) afin de représenter la Ville à l'audience prévue le 09/12/2025 devant le Tribunal pour enfants à la suite du dépôt de plainte de la collectivité pour dégradation d'un véhicule de police municipale le 25/09/2025.		Emmanuel SALLABERRY
N° 23 24/11/25	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Terre de Rêves » le 09/12/2025 à destination des scolaires et le 10/12/2025 pour le tout public et mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que du matériel son et lumière du Dôme.	ARIANE PRODUCTIONS – Merignac (33)	Vincent BESNARD
N° 24 24/11/25	Dépôt d'une déclaration préalable pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une rampe d'accès à l'église Notre Dame de Talence afin de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.		Emmanuel SALLABERRY
N° 25 24/11/25	Signature d'une convention pour le prêt d'un tapis de danse d'une valeur de 1 302,20 € du 02/12/2025 au 05/01/2026 dans le cadre des portes ouvertes du département danse de l'Ecole municipale de musique et de danse organisées pour « L'EMMD fête Noël » au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 26 24/11/25	Signature d'une convention pour le prêt de matériel son et lumière d'une valeur de	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE	Vincent BESNARD



	53 341,31 € du 08 au 16/12/2025 pour les concerts organisés dans le cadre de « L'EMMD fête Noël » à l'Espace Mauriac.	DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	
N° 27 25/11/25	Organisation d'un atelier de découverte de l'aquarelle à la médiathèque Castagnéra le 29/11/2025 dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous ».  Montant de la prestation : 140,00 € TTC	ATELIER LA MELODIE DES COULEURS – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 28 25/11/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 10 ans à compter du 06/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 14 <sup>ème</sup> Division, 6 <sup>ème</sup> Rang, N° 5 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme DJAMA – Cadaujac (33)	Jeanne SALLET
N° 29 25/11/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 20/10/2024 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 16 <sup>ème</sup> Division, 3 <sup>ème</sup> Rang, N° 1 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme LAUZE – Floirac (33)	Jeanne SALLET
N° 30 25/11/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 10/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 <sup>ème</sup> Division, 5 <sup>ème</sup> Rang, N° 4 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. MORENO – Lormont (33)	Jeanne SALLET
N° 31 25/11/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 10 ans à compter du 07/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 15 <sup>ème</sup> Division, 10 <sup>ème</sup> Rang, N° 2 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m	M. MONTES NIEBLA – Talence (33)	Jeanne SALLET



	<p>pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).</p>		
N° 32 25/11/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 10 ans à compter du 13/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 <sup>ème</sup> Division, 6 <sup>ème</sup> Rang, N° 10 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme TEULE-GAY – Pompignac (33)	Jeanne SALLET
N° 33 25/11/25	Désignation d'un cabinet d'avocats afin d'assister et de représenter la Ville dans le cadre du litige portant sur des défaillances constatées au mois d'août 2023 sur l'aileron mobile du Stade nautique Henri Deschamps qui oppose la collectivité aux constructeurs de l'équipement d'une part, au titre de la garantie de parfait achèvement et à l'assurance Dommage Ouvrage d'autre part, cette dernière soutenant que les garanties du contrat ne peuvent s'appliquer en l'espèce.	SOCIETE D'AVOCAT SEBAN NOUVELLE-AQUITAINE – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 34 26/11/25	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux municipaux (salle de formation sise rue de Suzon) pour l'organisation de sessions de formation dans le cadre de l'Habilitation de Service Public (HSP) – Socle de compétences afin d'accompagner des adultes dans le développement ou la consolidation de compétences (Français Langues Etrangères, numérique, langues étrangères, remise à niveau ...).	INSTITUT DON BOSCO – Gradignan (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 35 26/11/25	Dépôt de plainte contre X avec constitution de partie civile au nom de la collectivité à la suite de l'introduction illégale d'un ou plusieurs individus dans l'enceinte de l'école élémentaire Joliot-Curie et du vol de matériel informatique. Délégation de signature accordée pour ce faire à M. Laurent FILLATREAU, Directeur « Enfance et vie éducative » de la ville.		Emmanuel SALLABERRY



N° 36 26/11/25	Décision de confier la défense des intérêts de la Ville à Mme VERLEYE-HOAREAU et MM MERLIN et CHOLLET dans le cadre de la poursuite sur le fond de la requête en référé déposée auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux visant à obtenir la suspension de l'exécution du permis de démolir délivré par la Ville par arrêté n° 033 522 24 Z008 à Bordeaux Métropole concernant un immeuble situé 2 rue Zubieta, le tribunal administratif ayant rejeté la demande de suspension de la décision.		Emmanuel SALLABERRY

Le conseil prend acte de ces décisions »

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

**Le secrétaire de séance,**

**Vincent BESNARD**

**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.5 - Régime indemnitaire

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW, Mme GRESLARD-NEDELEC

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 3 : Régime indemnitaire des élus – Indemnités de base**

**Monsieur le Maire expose :**

« Considérant l'arrêté de délégation N° 2512/2025 en date du 28/11/2025 reçu en Préfecture le 28/11/2025, il convient de mettre à jour les indemnités de fonction des élus.

Considérant que pour une commune de 42 119 habitants (population de la Ville de Talence au début de ce mandat), le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027).

Considérant également que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation, est fixé, au maximum, à 33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027).

Considérant que l'enveloppe maximale autorisée est égale à 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027) pour le Maire et à 33 % du même indice multiplié par le nombre d'adjoints (16).



Je vous propose ainsi de fixer, à compter du 01/12/2025, conformément aux articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales, les taux des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme il suit :



			Indemnité de fonction de base	
			%	Montant
SALLABERRY	Emmanuel	Maire	90,00%	3 699,47 €
FABRE-TABOURIN	Frederique	1ère adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €
SALLET	Jeanne	2ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €
JESTIN	Francois	3ème adjoint au Maire	29,70%	1 220,82 €
RONDEAU	Sophie	4ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €
BESNARD	Vincent	5ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
CASTAGNERA	Daniele	6ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
GIRON	Charley	7ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
CHADEBOST	Jacqueline	8ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
ERCHOUK	Salem	9ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
THOMAS-PITOT	Laetitia	10ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
FARGUES	Frederic	11ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
MADRID	Isabel	12ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
COLDEFY	Mathieu	13ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
CHABBAT	Chantal	14ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
JOYON	Mathieu	15ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
BONNIN	Jean Jacques	16ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
BALLIGAND	Isabelle	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €
DELGADO	Stephane	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
HANOTIN	Guillaume	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
IRIART	Dominique	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €
LAROSE	Jean Francois	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
MICOINE	Helene	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €
PENE	Christian	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
ALOY	Dorian	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €
DESGUERS	Josiane	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
JEAN	Gerald	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €
LARTIGUES	Noelle	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
LUDLOW	Jenny	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
SERRANO UZAC	Brigitte	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
HELBIG	Fabienne	Conseillère municipale déléguée	3,15%	129,48 €
CAZABONNE	Alain	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €
BONORON	Simone	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
GARRIGUES	Guillaume	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
DE MARCO	Monique	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
BIMBOIRE	David	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
BARDIN	Christian	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
RAMI	Isabelle	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
ROSAY	Petra	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
GRESLARD NEDELEC	Denise	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
JOLIOT	Xavier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
PEYRELONGUE	Olivier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
QUELIER	Christine	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
<b>TOTAL</b>			<b>616,80%</b>	<b>25 353,69 €</b>



Les majorations pouvant être votées au titre de la dotation de solidarité urbaine et de commune siège des bureaux centralisateurs du canton prévues à l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales feront l'objet d'une délibération distincte présentée au cours de cette même séance du conseil municipal.

Ces indemnités de fonctions subiront par ailleurs les mêmes revalorisations que les traitements des fonctionnaires. »

**ADOpte PAR 30 VOIX POUR**

1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)

8 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,  
M. BARDIN, Mme RAMI, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY,  
M. GARRIGUES – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel  
Esprit Talence)

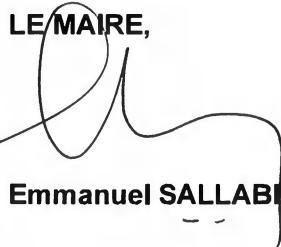
**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

**Le secrétaire de séance,**

  
**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

  
**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

**Nomenclature : 4.5 - Régime indemnitaire**

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW, Mme GRESLARD-NEDELEC

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 4 : Régime indemnitaire des élus – Majoration des indemnités de base**

**Monsieur le Maire expose :**

« Après avoir déterminé le montant de l'indemnité de base allouée aux membres du conseil municipal, il appartient désormais au conseil de se prononcer sur les majorations pouvant être appliquées. En effet, au titre des dispositions de l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales, la ville de Talence entre dans plusieurs cas d'ouverture de majoration de l'indemnité de base :

- En tant que commune bénéficiaire de la DSU, et pour une population de la strate de celle de Talence, l'indemnité de base peut être majorée dans la limite de :
  - o 22,22 % pour les indemnités du Maire
  - o 33,33 % pour les indemnités des adjoints et conseillers municipaux délégués
- En tant que commune siège des bureaux centralisateurs de canton, la majoration est fixée à 15 % maximum de l'indemnité de base.



Ces indemnités étant cumulables, il est proposé d'appliquer les majorations indiquées aux indemnités de base votées précédemment.

Ceci étant exposé, il est vous demandé, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante, en majorant l'indemnité de base du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués à compter du 01/12/2025 comme indiqué ci-dessus (et conformément au tableau ci-dessous).



			Indemnité de fonction de base		Majoration DSU	Majoration chef lieu de canton	Indemnité totale
			%	Montant			
SALLABERRY	Emmanuel	Maire	90,00%	3 699,47 €	822,10 €	554,92 €	5 076,49 €
FABRE-TABOURIN	Frederique	1ère adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
SALLET	Jeanne	2ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
JESTIN	Francois	3ème adjoint au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
RONDEAU	Sophie	4ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
BESNARD	Vincent	5ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
CASTAGNERA	Daniele	6ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
GIRON	Charley	7ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
CHADEBOST	Jacqueline	8ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
ERCHOUK	Salem	9ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
THOMAS-PITOT	Laetitia	10ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
FARGUES	Frederic	11ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
MADRID	Isabel	12ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
COLDEFY	Mathieu	13ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
CHABBAT	Chantal	14ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
JOYON	Mathieu	15ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
BONNIN	Jean Jacques	16ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
BALLIGAND	Isabelle	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
DELGADO	Stephane	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
HANOTIN	Guillaume	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
IRIART	Dominique	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
LAROSE	Jean Francois	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
MICOINE	Helene	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
PENE	Christian	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
ALOY	Dorian	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
DESGUERS	Josiane	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
JEAN	Gerald	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
LARTIGUES	Noelle	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
LUDLOW	Jenny	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
SERRANO UZAC	Brigitte	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
HELBIG	Fabienne	Conseillère municipale déléguée	3,15%	129,48 €	43,16 €	19,42 €	192,06 €
CAZABONNE	Alain	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €			0,00 €
BONORON	Simone	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
GARRIGUES	Guillaume	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
DE MARCO	Monique	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
BIMBOIRE	David	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
BARDIN	Christian	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
RAMI	Isabelle	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
ROSAY	Petra	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
GRESLARD NEDELEC	Denise	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
JOLIOT	Xavier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
PEYRELONGUE	Olivier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
QUELIER	Christine	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
<b>TOTAL</b>			<b>616,80%</b>	<b>25 353,69 €</b>	<b>7 490,05 €</b>	<b>3 555,50 €</b>	<b>36 399,24 €</b>



Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice. »

ADOpte PAR 30 VOIX POUR

1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)  
8 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,  
M. BARDIN, Mme RAMI, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY,  
M. GARRIGUES – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel  
Esprit Talence)

POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 5.3 – Désignation de représentants

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW, Mme GRESLARD-NEDELEC

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 5** : Délégations et représentations du Conseil Municipal - Modification

**Monsieur le Maire expose :**

« Considérant le nouvel arrêté de délégation de fonctions n° 2512/2025 en date du 28/11/2025, reçu en Préfecture le 28/11/2025, il convient de revoir les désignations d'élus qui avaient été décidées par le Conseil Municipal le 13 octobre dernier.

Je vous propose de modifier la liste des désignations et représentations du Conseil Municipal au sein de l'Association de Jumelage Talence Alcala de Henares, de la Commission d'Urbanisme (poste de suppléant), du Conseil d'école de l'école élémentaire Saint-Exupéry et du groupe de travail « Déplacements » et ce, sans procéder, si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ... »)



## ASSOCIATIONS

### Culture

---

#### **- ASSOCIATION DE JUMELAGE TALENCE ALCALA DE HENARES**

- Mme Isabel MADRID
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Vincent BESNARD
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Noëlle LARTIGUES
- M. Jean-François LAROSE
- M. Olivier PEYRELONGUE
- M. David BIMBOIRE

#### **- TALENCE EVENEMENTS**

- Mme Jeanne SALLET
- M. Vincent BESNARD
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Danièle CASTAGNERA
- M. Mathieu JOYON
- Mme Isabelle RAMI

### Social / Economie

---

#### **- ASSOCIATION ARC SUD DEVELOPPEMENT**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY

#### **- ASSOCIATION DE SECTEUR POUR L'AIDE A L'INSERTION SOCIALE (Conseil d'administration)**

- Mme Josiane DESGUERS



#### **- ASSOCIATION LUDILOISIRS (Conseil d'administration)**

##### Elus

- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Jeanne SALLET
- M. Jean-François LAROSE
- M. David BIMBOIRE

##### Personnalités qualifiées

- Mme Isabelle BROUAT
- Mme Marlène PARIS
- M. Jean-Paul GOUGET
- Mme Rachel BARBON
- M. Philippe GUILLEM

#### **- ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE**

- |                      |           |
|----------------------|-----------|
| - M. François JESTIN | Titulaire |
| - M. Charley GIRON   | Suppléant |

#### **- CENTRE SOCIAL DE BAGATELLE**

- |                     |                          |
|---------------------|--------------------------|
| - Mme Isabel MADRID | Conseil d'Administration |
| - Mme Isabel MADRID | Conseil de Maison        |

#### **- CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE TALENCE-THOUARS – ASSOCIATION MIX-CITE**

- M. Salem ERCHOUK
- Mme Isabel MADRID

#### **- FRANCE MEDIATION**

- M. Salem ERCHOUK

#### **- MISSION LOCALE DES GRAVES**

##### Assemblée Générale

- M. Mathieu COLDEFY
- M. Charley GIRON
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Petra ROSAY

##### Conseil d'Administration

- M. Charley GIRON
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Petra ROSAY



Secrétariat permanent

- M. Charley GIRON

**- PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI « PORTES DU SUD » - PLIE**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Charley GIRON
- M. Mathieu COLDEFY

**- TALENCE INNOVATION SUD DEVELOPPEMENT (Agence de Développement Economique et des Technologies)**

Assemblée générale

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Stéphane DELGADO
- M. Olivier PEYRELONGUE

Conseil d'Administration

- M. Mathieu COLDEFY

**Enfance / Jeunesse**

---

**- ASSOCIATION LES BONS PETITS DIABLES**

- Mme Jacqueline CHADEBOST

**- CENTRE ANIMATION JEUNESSE**

- M. Alain CAZABONNE
- M. Jean-François LAROSE



## Environnement / Cadre de vie

### **- ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE (A.V.P.U.)**

- M. Jean-Jacques BONNIN

### **- ASSOCIATION LES JARDINS DE RABA**

- Mme Jenny LUDLOW

## Sport

### **- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EPREUVES COMBINEES ET DU MEETING INTERNATIONAL DE TALENCE – ADEM**

- M. Emmanuel SALLABERRY  
 - M. Alain CAZABONNE  
 - M. Frédéric FARGUES

### **- ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT**

- M. Frédéric FARGUES

### **- ECOLE TALENCAISE DES SPORTS MOTORISES – ETSM (Conseil d'Administration)**

- M. Frédéric FARGUES	Titulaire
- M. Dorian ALOY	Suppléant

### **- UNION SPORTIVE TALENCE – ASSOCIATIONS**

UNION SPORTIVE TALENCE ACROSPORT	M. Jean-Jacques BONNIN Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE AIKIDO	Mme Danièle CASTAGNERA Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE ATHLETISME	M. Stéphane DELGADO Titulaire



UNION SPORTIVE TALENCE BADMINTON	M. Stéphane DELGADO Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BASKET	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BOXE	M. Salem ERCHOUK Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE CLUB DE TENNIS	M. Alain CAZABONNE Titulaire M. Frédéric FARGUES Suppléant
GRADIGNAN TALENCE ESCRIME	M. Dorian ALOY Titulaire
FC TALENCE (anciennement Union sportive Talence Football)	M. Frédéric FARGUES Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE GYMNASTIQUE	M. Jean-François LAROSE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE HANDBALL	M. Christian PENE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE JUDO	M. Frédéric FARGUES Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE KARATE	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PETANQUE	M. Frédéric FARGUES Titulaire Mme Monique DE MARCO Suppléante
UNION SPORTIVE TALENCE SHINTAIDO	Mme Danièle CASTAGNERA Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE TENNIS DE TABLE	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE VOLLEY-BALL	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PLONGEE – LE NAUTILE	M. François JESTIN Titulaire
ASSOCATION VERTIGE (anciennement Union Sportive Talence Escalade Vertige)	M. Mathieu JOYON Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE YOGA	M. Dorian ALOY Titulaire



## BOURSES

### - PRIX ISABELLE ATTALI – LE LABRI

- M. Stéphane DELGADO

### - BOURSE INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE (Jury d'attribution)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Isabel MADRID
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Petra ROSAY

### - BOURSE MARC LABOURDETTE (Jury d'attribution)

- M le Maire
- M Mathieu COLDEFY
- Mme Isabel MADRID
- Mme Jenny LUDLOW
- M. Olivier PEYRELONGUE

### - BOURSE CATHERINE VILLEGA (Jury d'attribution)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Vincent BESNARD
- Mme Simone BONORON
- Mme Josiane DESGUERS
- Mme Monique DE MARCO

### - T'AS DE L'IDEE

- M. Charley GIRON
- Mme Jeanne SALLET
- M. Jean-François LAROSE
- M. Dorian ALOY
- Mme Noëlle LARTIGUES
- M. Xavier JOLIOT



## COMMISSIONS

**- COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE BORDEAUX METROPOLE**

- M. Jean-Jacques BONNIN

**- COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (Arrêté préfectoral du 14/06/2019)**

- Projets architecturaux et travaux sur immeubles
- Protection des objets mobiliers et travaux,
- Délégation permanente de la section Projets architecturaux et travaux sur immeubles

- M. Guillaume HANOTIN                          Suppléant

**- COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE**

- Mme Chantal CHABBAT
- M. Charley GIRON
- Mme Isabel MADRID
- M. Olivier PEYRELONGUE

**- COMMISSION D'ANALYSE DES OFFRES POUR L'APPEL A PROJET « RESIDENCE PRESSENSE »**

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Isabelle BALLIGAND
- Mme Isabel MADRID
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Olivier PEYRELONGUE
- 2 représentants des Conseils Participatifs de Quartier

**- COMMISSION D'EXAMEN DES CONTRATS DE CONCESSION**

Titulaires :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- M. Guillaume HANOTIN
- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Petra ROSAY



Suppléants :

- Mme Jeanne SALLET
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Christine QUELIER

**- COMMISSION D'URBANISME**

Titulaires :

- Mme Noëlle LARTIGUES
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Monique DE MARCO
- M. Christian BARDIN

Suppléants :

- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- Mme Hélène MICOINE
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Vincent BESNARD
- M. Charley GIRON
- M. Jean-François LAROSE
- M. Christian PENE
- Mme Danièle CASTAGNERA
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- M. Olivier PEYRELONGUE



## ENSEIGNEMENT / EDUCATION

### **- COLLEGE HENRI BRISSON**

- |  |                         |
|--|-------------------------|
| - M. Jean-François LAROSE<br>- Mme Chantal CHABBAT | Titulaire<br>Suppléante |
|--|-------------------------|

### **- CONSEIL DE VIE DE CAMPUS DE TALENCE**

- M. Jean-François LAROSE

### **- CREPS DE TALENCE (Conseil d'Administration)**

- M. Frédéric FARGUES

### **- ENSAM (Conseil d'Administration)**

- |                     |            |
|---------------------|------------|
| - Mme Isabel MADRID | Suppléante |
|---------------------|------------|

### **- ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN COGNITIQUE**

- |  |                         |
|--|-------------------------|
| - M. Stéphane DELGADO<br>- Mme Isabel MADRID | Titulaire<br>Suppléante |
|--|-------------------------|

### **- LYCEE HOTELIER DE GASCOGNE**

- |  |                        |
|--|------------------------|
| - M. Jean-François LAROSE<br>- M. Stéphane DELGADO | Titulaire<br>Titulaire |
| - M. Gérald JEAN<br>- M. Jean-Jacques BONNIN       | Suppléant<br>Suppléant |

### **- LYCEE TECHNIQUE D'ETAT ALFRED KASTLER**

- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| - M. Jean-François LAROSE<br>- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN<br>- M. Olivier PEYRELONGUE | Titulaire<br>Titulaire<br>Titulaire |
| - Mme Noëlle LARTIGUES   | Suppléante                          |



- Mme Jacqueline CHADEBOST  
 - M. Christian BARDIN

Suppléante  
 Suppléant

**- COLLEGE VICTOR LOUIS**

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC  
 - M. Olivier PEYRELONGUE  
**- LYCEE VICTOR LOUIS**

Titulaire  
 Suppléant

- M. Jean-François LAROSE  
 - M. Xavier JOLIOT

Titulaire  
 Suppléant

**- ECOLE NOTRE-DAME SEVIGNE**

- Mme Jacqueline CHADEBOST

**- ELUS DELEGUES AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES**

ECOLES	ELUS
<b>Maternelle J. JAURES</b>	Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
<b>Maternelle GAMBETTA</b>	Mme Chantal CHABBAT
<b>Elémentaire GAMBETTA</b>	Mme Mathieu COLDEFY
<b>Maternelle A. CAMUS</b>	Mme Sophie RONDEAU
<b>Elémentaire A. CAMUS</b>	Mme Sophie RONDEAU
<b>Maternelle JOLIOT-CURIE</b>	Mme Dominique IRIART
<b>Elémentaire JOLIOT-CURIE</b>	Mme Jenny LUDLOW
<b>Maternelle G. LASSEUR</b>	Mme Jacqueline CHADEBOST
<b>Elémentaire G. LASSEUR</b>	Mme Jacqueline CHADEBOST
<b>Primaire P. LAPIE</b>	Mme Jeanne SALLET
<b>Primaire M. RAVEL</b>	M. Stéphane DELGADO



<b>Maternelle SAINT-EXUPERY</b>	Mme Danièle CASTAGNERA
<b>Elémentaire SAINT-EXUPERY</b>	Mme Jeanne SALLET
<b>Maternelle J. MICHELET</b>	M. Salem ERCHOUK
<b>Elémentaire J. MICHELET</b>	M. Jean-Jacques BONNIN
<b>Maternelle P. PICASSO</b>	M. Christian PENE

**- PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (Comité de pilotage)**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Vincent BESNARD
- M. Frédéric FARGUES
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Jeanne SALLET
- M. Olivier PEYRELONGUE
- Mme Christine QUELIER

**- PROGRAMME REUSSITE EDUCATIVE**

- Mme Jeanne SALLET



## INSTANCES / ORGANISMES EXTERIEURS

**- ASL ESPACE FORUM TALENCE (Association syndicale libre)**

- M. Vincent BESNARD

**- COMITE DE GESTION DE L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE**

- Mme Chantal CHABBAT

**- CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Collège 1

Président : M. Emmanuel SALLABERRY

- M. Alain CAZABONNE
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Isabel MADRID
- M. Mathieu JOYON
- M. David BIMBOIRE
- M. Xavier JOLIOT

Collège 2 : Services de l'Etat dont les représentants sont désignés par Monsieur le Préfet

Collège 3 : Personnalités qualifiées désignées par Monsieur le Maire ultérieurement (association de commerçants, clubs de prévention, associations d'insertion, dirigeants des établissements scolaires)

**- CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE**

- M. Alain CAZABONNE

**- CONSEIL MEDICAL (anciennement COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES)**

- |                             |            |
|-----------------------------|------------|
| - Mme Brigitte SERRANO-UZAC | Titulaire  |
| - M. Mathieu COLDEFY        | Suppléant  |
| - M. David BIMBOIRE         | Suppléant  |
|                             |            |
| - Mme Laetitia THOMAS-PITOT | Titulaire  |
| - M. Gérald JEAN            | Suppléant  |
| - Mme Petra ROSAY           | Suppléante |



### **- CONFERENCE INTERCOMMUNALE - DISPOSITIF CARTE JEUNE**

- M. Jean-François LAROSE
- Mme Isabelle RAMI Suppléante

### **- FOND SOLIDARITE LOGEMENT**

- Mme Isabel MADRID

### **- GIP BORDEAUX METROPOLE MEDIATION**

- Mme Isabel MADRID

### **- JARDIN BOTANIQUE**

#### Comité directeur

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- Mme Christine QUELIER

#### Comité de pilotage

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- DGA en charge du Pôle Aménagement Urbain Durable
- Un membre de la cellule coordination projet

### **- MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE GARDERES**

#### Conseil d'Administration

- M. Emmanuel SALLABERRY Président
- Mme Isabel MADRID
- Mme Monique DE MARCO

#### Conseil d'Etablissement

- Mme Chantal CHABBAT

#### Personnalités qualifiées

- M. Henri LEPERS
- M. Jean KOMOROWSKI



#### **- RESEAU ENERGY CITIES (Correspondant)**

- Mme Sophie RONDEAU

#### **- RESEAU NATURE (Correspondants)**

- Mme Sophie RONDEAU
  - Mme Isabelle BALLIGAND

- SPL « LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE »

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE

- Mme Sophie RONDEAU
  - Mme Dominique IRIART
  - M. Jean-Jacques BONNIN
  - M. Xavier JOLIOT

- Mme Sophie RONDEAU Interlocuteur pour les CEE

- SYNDICAT BENEVOLE DES COPROPRIETAIRES DU CENTRE COMMERCIAL  
COMPLEMENTAIRE DE TALENCE-THOUARS

- M. François JESTIN



## GROUPES DE TRAVAIL

**- GROUPE DE TRAVAIL CAHIER DES CHARGES DE CESSION AMENAGEMENT SITE 1  
RUE ALDONA**

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Christian PENE
- M. Christian BARDIN
- un membre Conseil Participatif de quartier 5
- un membre Conseil Participatif de quartier 5

**- GROUPE DE TRAVAIL DEPLACEMENTS**

- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Salem ERCHOUK
- M. Stéphane DELGADO
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Isabel MADRID
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Christian BARDIN
- M. David BIMBOIRE
- M. Xavier JOLIOT

**- GROUPE DE TRAVAIL ENERGIE**

- Mme Isabel BALLIGAND
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Stéphane DELGADO
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme FABRE-TABOURIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN



#### - GROUPE DE TRAVAIL FINANCES

- M. Charley GIRON
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- M. Bernard CONTE

#### - GROUPE DE TRAVAIL PARTICIPATION CITOYENNE

##### **Elus du Conseil Municipal :**

- Mme Sophie RONDEAU
- M. François JESTIN
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Mathieu JOYON
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Petra ROSAY
- Mme Christine QUELIER

##### **Habitants :**

- 1 ancien lauréat du budget participatif
- 1 adhérent d'un jardin partagé
- 1 membre de chacun des 6 conseils participatifs de quartier



**- GROUPE DE TRAVAIL SANTE**

- Mme Isabel MADRID
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- M. Charley GIRON
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- Mme Isabelle RAMI
- M. Christian BARDIN

ADOpte PAR 30 VOIX POUR

1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)

8 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,  
M. BARDIN, Mme RAMI, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY,  
M. GARRIGUES – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel  
Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

**Le secrétaire de séance,**

**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW, Mme GRESLARD-NEDELEC

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 6** : Contrat d'engagement de la ville de Talence – Mutualisation - Révision des niveaux de service

**Monsieur le Maire expose :**

« Dans le cadre de la mutualisation du domaine du numérique et des systèmes d'information qui a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le contrat d'engagement prévoit la possibilité de faire évoluer chaque année, à la hausse ou à la baisse, les niveaux de service souhaités par la collectivité.

C'est dans ce cadre que chaque année, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les révisions de niveaux de service qui ont pour but de tenir compte des nouveaux projets numériques initiés par la ville au cours de l'année.

Pour cette année 2025, la logique est la même avec une actualisation nécessaire de notre contrat d'engagement avec Bordeaux Métropole et, par voie de conséquence, une révision de l'attribution de compensation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Parmi les projets menés en 2025, on peut notamment recenser la création d'un incubateur-coworking ESS au sein du pavillon Fehlmann, l'ouverture du tiers-lieu « La Ressource » à



Chantecler, l'évolution du logiciel informatique des médiathèques ou encore la mise en œuvre de la phase 2 de l'extension de la vidéoprotection.

Sur la partie financière, à compter de l'exercice 2026, l'attribution de compensation que la ville verse à Bordeaux Métropole sera ainsi majorée de 38 509 € pour la partie fonctionnement et de 5 691 € pour la partie investissement, soit une augmentation de 44 200 €, pour un montant total annuel de 1 463 661 €.

Enfin, le calcul au *prorata temporis* des révisions de niveaux de service implique également un remboursement au titre du fonctionnement de la commune à Bordeaux Métropole d'un montant de 16 603 €. Au titre des investissements, Bordeaux Métropole remboursera à la ville la somme de 3 429 €.

Ces montants seront versés à Bordeaux Métropole selon les modalités prévues par la convention de remboursement annexée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir :

- adopter les dispositions de la présente délibération,
- m'autoriser à signer l'avenant à la convention de création de services communs, la convention de remboursement ainsi que tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

**Le secrétaire de séance,**

**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 5.7 – Intercommunalité

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW, Mme GRESLARD-NEDELEC

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 7** : Contrat de co-développement 2024-2027 entre Bordeaux Métropole et Talence - Avenant n°2

**Monsieur le Maire expose :**

« Par délibération n°9 du conseil municipal du 18 octobre 2023, nous avons approuvé le 6<sup>ème</sup> contrat de co-développement avec la métropole pour la période 2024 - 2027. Puis par délibération du conseil municipal du 16 décembre 2024, nous avons approuvé l'avenant n°1 à ce même contrat.

Aujourd'hui, il est proposé le deuxième avenant, dont l'objet porte sur :

- Trois créations de fiches :
  - Porte métropolitaine Bordeaux Inno Campus
  - Règlement d'Intervention portant sur la prévention des déchets
  - Le plan de résilience – réduction des vulnérabilités



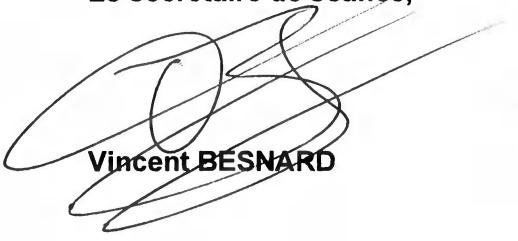
- Une substitution :
  - L'étude mobilité « Vieille Tour » est remplacée en étude pour la fiche action « création d'un cheminement cyclable sur le cours de la Libération »
- Une modification :
  - Le descriptif et le montant de la fiche action n° C060075 « création d'un cheminement cyclable sur le cours de la Libération » sont modifiés pour intégrer l'étude d'un giratoire sur Libération / Avenue de Thouars.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n°2 au contrat de codéveloppement 2024 - 2027 portant sur l'actualisation de ces fiches actions et annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents afférents. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

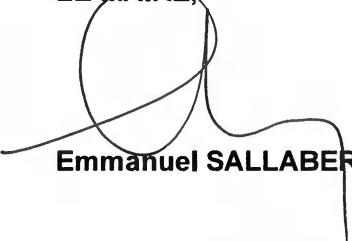
**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

**Le secrétaire de séance,**

  
**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

  
**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

**Nomenclature : 8.8 – Environnement**

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW, Mme GRESLARD-NEDELEC

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 8** : Convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de la Gironde

**Madame SALLET, Adjointe déléguée à l'Education, au Périscolaire, à l'Accueil de l'enfant, expose :**

« La Ville de Talence mène une politique ambitieuse en faveur de la transition écologique, sociale et paysagère. L'Éducation au Développement Durable (EDD) constitue un levier essentiel pour sensibiliser les jeunes générations aux enjeux environnementaux, climatiques et sociétaux.

La DSDEN de la Gironde coordonne l'intégration de l'EDD dans les établissements scolaires. Une convention lie la Ville et la DSDEN depuis trois ans ; son renouvellement est proposé afin de poursuivre et renforcer les actions éducatives menées sur le territoire.

Dans ce cadre, deux services de la Direction générale aménagement urbain durable interviennent dans les écoles :



- **Le service Transition écologique et sociale**, qui souhaite poursuivre un cycle de sensibilisation à la biodiversité, notamment aux insectes polliniseurs, à raison d'une séance mensuelle pendant sept mois ;
- **Le service Environnement et paysage**, qui accompagne la mise en place et l'entretien de potagers pédagogiques ou plantations, par neuf séances annuelles adaptées aux projets des écoles.

Ces actions permettent aux élèves de mieux comprendre le vivant, la biodiversité et les pratiques éco-responsables, tout en développant des compétences concrètes.

Aussi, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat annexée à la présente avec la DSDEN de la Gironde ainsi que tout document afférent. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

**Le secrétaire de séance,**

**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 8.1 - Enseignement

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW, Mme GRESLARD-NEDELEC

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 9** : Convention relative au renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT) – Plan Mercredi Période 2025 2028

**Madame SALLET, Adjoint délégué à l'Education, au Périscolaire, aux Centres de loisirs, à l'Entretien des bâtiments communaux, expose :**

« Par délibération en date du 12 décembre 2022, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en place de la 3<sup>ème</sup> version du Projet Educatif de Territoire (PEDT) - Plan Mercredi, couvrant la période 2022-2025.

Ce document cadre pour l'action éducative sur notre territoire est le révélateur de l'investissement, des actions mises en place par l'ensemble des acteurs (municipaux et associatifs) du territoire qui œuvrent auprès des enfants sur l'ensemble de leurs temps (scolaires, périscolaires et extrascolaires).

Plus qu'un document ou un label, un PEDT-Plan mercredi se traduit par la mise en place d'un travail collaboratif, transverse, afin de favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants en recherchant une cohérence éducative sur leurs différents temps.



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW, Mme GRESLARD-NEDELEC

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 10** : Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales - Exercice 2026 - Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris le remboursement de la dette jusqu'à l'adoption du budget.

Ces dispositions donnent notamment la possibilité d'assurer la continuité des opérations en cours.



<b>Chapitre</b>	<b>Crédits ouverts BP 2025</b>	<b>Autorisation 2026 25%</b>
20 – Immobilisations incorporelles	50 000 €	12 500 €
204 – Subventions d'équipement versées	2 483 257 €	620 814,25 €
21 – Immobilisations corporelles	2 024 480 €	506 120,00 €
23 – Immobilisations en cours	19 734 300 €	4 933 575,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 292 037 €</b>	<b>6 073 009,25 €</b>

»

## ADOpte PAR 30 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,  
 M. BARDIN, Mme RAMI, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY,  
 M. GARRIGUES – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! /  
 Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

POUR EXTRAIT CONFORME  
 MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### **Nomenclature : 8.1 - Enseignement**

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW, Mme GRESLARD-NEDELEC

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 11** : Convention de financement des écoles privées sous contrat d'association - Saint-Genès et Notre Dame Sévigné

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Conformément à l'article L442-5 du Code de l'Éducation, les établissements privés d'enseignement ont la faculté de passer avec l'État des contrats d'association à l'enseignement public. Dans ce cadre, les dépenses de fonctionnement des classes de l'enseignement privé sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. En outre, la Loi pour une école de confiance promulguée en juillet 2019 élargit ce financement aux classes maternelles, en rendant obligatoire l'instruction dès l'âge de 3 ans.

Ainsi, en application des textes législatifs et réglementaires en vigueur, la commune siège de l'établissement doit participer aux frais de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles des écoles privées pour les élèves domiciliés sur son territoire.

La participation de la Ville de Talence est calculée sur la base du coût moyen d'un élève constaté dans les écoles publiques talençaises, évalué à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques correspondantes inscrites dans les



comptes de la commune, conformément aux dispositions de la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012. Ainsi, au titre de l'année scolaire 2025-2026, le montant de la participation s'élève :

- à 1 059,43 € par élève talençais scolarisé dans une classe élémentaire,
- et à 1 812,26 € par élève talençais scolarisé dans une classe maternelle.

Les effectifs 2024-2025 des classes sont de :

- 144 élèves talençais en classes élémentaires pour l'école Saint-Genès,
- 156 élèves talençais en classes élémentaires pour l'école Notre Dame Sévigné,
- 98 élèves talençais en classes maternelles pour l'école Notre Dame Sévigné.

Dans ce cadre, le montant du forfait communal à verser aux écoles sous contrat d'association est arrêté :

- à la somme de 152 558 € pour les classes élémentaires de l'école Saint-Genès,
- à la somme de 165 271 € pour les classes élémentaires de l'école Notre Dame Sévigné,
- à la somme de 177 601 € pour les classes maternelles de l'école Notre Dame Sévigné.

Aussi, je vous demande de bien vouloir :

- habiliter Monsieur le Maire à signer les deux conventions de financement des dépenses de fonctionnement des écoles Saint-Genès et Notre Dame Sévigné pour l'année scolaire 2025-2026 annexées à la présente,
- inscrire cette dépense au budget 2026 sur l'article 6558. »

ADOpte PAR 38 VOIX POUR

1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW, Mme GRESLARD-NEDELEC

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 12** : Sollicitation de subventions auprès de Bordeaux Métropole au titre du contrat de codéveloppement 2024-2027 dans le cadre de l'aménagement de places publiques et parcs

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« La Ville de Talence est engagée depuis plusieurs années dans l'aménagement de ses places publiques, ainsi que les travaux des parcs Peixotto et Margaut. Ces aménagements sont inscrits dans le contrat de codéveloppement 2024-2027 conclu avec Bordeaux Métropole et dont la Ville est signataire. A ce titre, elle peut demander des subventions relevant du règlement d'intervention « Nature » et du plan « 1 million d'arbres ».

Cet accompagnement financier est plafonné sur le Règlement d'intervention Nature – Agriculture – Alimentation à 1,5 M€ sur la durée du contrat de codéveloppement par bénéficiaire et n'est pas exclusif du financement « 1 million d'arbres ».

Les demandes de subventions seront réalisées jusqu'à la fin de l'année 2027, selon l'état d'avancement des aménagements des places et parcs. La prochaine demande concernera les aménagements réalisés en 2025 et 2026, correspondant aux plans « vert chez vous », « cours d'école », « aménagement des places » et « désartificialisation des voies et sites » ainsi que les projets Grand Peixotto Margaut et Château des Arts.

C'est pourquoi je vous demande :



- D'approuver la demande de subventions des aménagements paysagers liés au contrat de codéveloppement 2024-2027,
- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à ces demandes de subventions des aménagements paysagers liés au contrat de codéveloppement 2024-2027. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

**Le secrétaire de séance,**

**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

**Nomenclature : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public**

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW, Mme GRESLARD-NEDELEC

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 13** : Signature d'une convention de servitude de passage au profit d'ENEDIS – Parcalle AB445 rue Maréchal Leclerc

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :**

« Dans le cadre de l'amélioration et de l'entretien du réseau de distribution électrique, ENEDIS a sollicité l'autorisation de la Ville pour accéder et modifier certains ouvrages existants.

Pour ce faire, ENEDIS propose la conclusion d'une servitude de passage sur une bande de terrain de trois mètres de large sur une longueur totale d'environ 5 mètres afin de permettre l'implantation de canalisations souterraines, ainsi que la pose de plusieurs coffrets encastrés et, si besoin, de bornes de repérage, le long de l'allée Peixotto en limite avec le cours de la Libération. La conclusion de cette convention aura pour effet d'interdire la réalisation de constructions ou plantations sur l'emprise à proximité des ouvrages.

Compte tenu de la superficie réduite de la zone occupée, aucune indemnité n'est prévue en contrepartie de cette convention.

Maître Édouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'authentifier la convention aux frais d'ENEDIS.



C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver la constitution de cette servitude de passage au profit de la société ENEDIS domiciliée tour Enedis, 4, place de la Pyramide, 92800 PUTEAUX concernant la parcelle AB445 rue Maréchal Leclerc à Talence,
- De bien vouloir m'autoriser à signer la convention de servitude et les documents relatifs à ce dossier.»

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 8.8 – Environnement

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW, Mme GRESLARD-NEDELEC

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 14** : Convention de partenariat avec les associations Etu'Récup et Cycles & Manivelles

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Nouvelles mobilités, aux Transports, au Plan piéton et vélo métropolitain, expose :**

« La Ville de Talence met en œuvre une politique ambitieuse visant à développer les mobilités actives et à favoriser l'éducation aux comportements éco-responsables. La promotion du vélo constitue un levier essentiel pour encourager les déplacements durables, sensibiliser les habitants et renforcer la cohésion sociale.

Les associations ETU'RÉCUP et CYCLES & MANIVELLES œuvrent dans les domaines de la réparation, de la réutilisation de vélos et de la conduite d'ateliers pédagogiques. Elles souhaitent déployer un programme complet d'actions en faveur de l'usage du vélo sur le territoire communal.

La convention proposée encadre ce partenariat. Elle prévoit notamment :

- l'animation d'une vélo-école (12 séances) ;
- la réalisation d'ateliers mobiles de réparation ;



- l'intervention lors d'événements municipaux dont la journée vélo (4 ateliers) ;
- la collecte de vélos inutilisés ou abandonnés ;
- le versement d'une subvention de 3 000 € à chacune des associations.

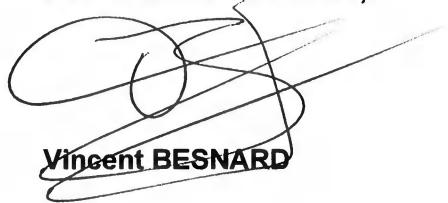
Cette convention, conclue pour une durée d'un an renouvelable deux fois, permet d'accompagner le développement des mobilités actives et de renforcer l'engagement écologique de la commune.

Aussi, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat en pièce jointe avec les associations ETU'RÉCUP et CYCLES & MANIVELLES, ainsi que tout document afférent. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

**Le secrétaire de séance,**

  
**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

  
**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW, Mme GRESLARD-NEDELEC

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 15 : Participation financière 2026 de la Ville de Talence à l'association « Portes du Sud »**

**Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'insertion professionnelle, expose :**

« En 2006, la ville de Talence a fondé avec les communes de Gradignan et Villenave d'Ornon, l'association « Portes du Sud » dont l'objet principal est la mise en œuvre, le fonctionnement et la gestion d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Le protocole d'accord 2022/2027, signé entre les communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon, fixe la participation financière « à minima à 1€ par habitant en fonction de la population DGF ».

Le Bureau et le Conseil d'Administration de l'association, lors des réunions du 03 octobre 2023 et du 28 novembre 2023, ont décidé, de réévaluer à partir de 2024 la participation financière à 1€20 par habitant, en conservant comme base de calcul la population DGF de l'année antérieure. En effet, la participation financière à 1€ par habitant n'a pas été ajustée depuis la création du dispositif PLIE en 2007. De plus, le dispositif PLIE enregistre une hausse de 66 % du nombre de personnes accompagnées depuis 2016.

Le conseil d'administration de l'association du 14 novembre 2024 a pris en compte « pour Talence : le passage progressif à 1€20/habitant (2025 : 1€10, 2026 : 1€20).

En conséquence, la population DGF 2025 étant de 48 014 habitants, la participation financière



2026 sollicitée correspond au montant de 57 616,80 € (+ 5673,70 € par rapport à l'année précédente).

Des financements sont également sollicités auprès du Département de la Gironde, de la région Nouvelle Aquitaine, de Bordeaux Métropole et dans le cadre du Fonds Social Européen dont les crédits résultent de la période 2021/2027.

C'est pourquoi si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir :

- décider une participation financière de la Ville de Talence à hauteur de 57 616,80 € au profit de l'association « Portes du Sud »,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2026, annexée à la présente, avec l'association « Portes du Sud ».

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD

LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 3.3 - Locations

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW, Mme GRESLARD-NEDELEC

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 16** : Mise à disposition de locaux à l'association « Portes du Sud »

**Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'insertion professionnelle, expose :**

« L'association Portes du Sud, structure juridique porteuse du PLIE Portes du Sud, organise l'accueil des participants de Talence à la fois dans les locaux du service Emploi de Talence (Espace Espeleta) et au Dôme.

Pour ce faire, la Ville de Talence met à disposition gratuitement 2 bureaux. Cette mise à disposition gratuite est valorisée dans le budget de l'association pour appeler du Fonds Social Européen.



C'est pourquoi si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Président de l'association Portes du Sud pour l'année 2026. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

**Le secrétaire de séance,**

A large, handwritten signature in black ink, appearing to read "Besnard". Below it, the name "Vincent BESNARD" is printed in a bold, sans-serif font.



**LE MAIRE,**

A large, handwritten signature in black ink, appearing to read "Sallaberry". Below it, the name "Emmanuel SALLABERRY" is printed in a bold, sans-serif font.



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 8.6 – Emploi – Formation professionnelle

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS :** M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :** Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS :** M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW, Mme GRESLARD-NEDELEC

**Nombre de membres en exercice :** 43

**Secrétaire de séance :** Monsieur BESNARD

\*\*\*\*\*

**N° 17 :** Renouvellement de la convention entre la Ville de Talence et France Travail Villenave d'Ornon

**Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle, expose :**

« Depuis de nombreuses années, la Ville de Talence et France Travail œuvrent de concert afin de développer leur complémentarité, de favoriser le travail en réseau, de soutenir le développement économique et de faciliter l'accès à une offre de service aux entreprises et aux personnes en recherche d'emploi.

Considérant que la convention signée en 2023 a permis d'engager une collaboration efficace entre nos deux institutions, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à son renouvellement.

Elle s'articulera en priorité autour des axes suivants :

- La mise en œuvre d'actions innovantes en faveur, notamment, des demandeurs d'emploi les plus éloignés ou habitants du quartier prioritaire.



- L'intervention du service emploi en soutien des demandeurs d'emploi à l'utilisation des services numériques de France Travail et à leur évolution.
- La mise en œuvre d'actions à destination des entreprises du territoire afin de les soutenir dans le cadre de leurs besoins en recrutement en s'appuyant, notamment, sur le groupement des entrepreneurs talençais.

Il convient, au titre des deux prochaines années, de poursuivre ce travail et de maintenir l'engagement des deux parties à soutenir les demandeurs d'emploi de la commune ainsi que les entreprises.

Cette continuité s'inscrit pleinement dans les objectifs portés par la loi pour le plein emploi, qui renforce la coordination entre les acteurs de l'insertion, de l'accompagnement et du développement économique afin de favoriser un retour durable à l'emploi.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- la convention de partenariat entre la ville de Talence et France Travail jointe en annexe. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### **Nomenclature : 8.6 – Emploi – Formation professionnelle**

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW, Mme GRESLARD-NEDELEC .

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 18** : Participation financière à la Mission Locale des Graves au titre de l'année 2026 – Avenant à la convention triennale 2025 / 2027

**Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'insertion professionnelle, expose :**

«A ce jour, le nombre de demandeurs d'emploi talençais de moins de 26 ans inscrits à France Travail (23,4 % de la demande d'emploi en catégorie A, B et C) en octobre 2025 est de 936 personnes.

Le dispositif Mission Locale met à disposition sur le territoire cinq conseillers et une chargée d'accueil. Le nombre de jeunes Talençais accompagnés en 2024 est de 990 jeunes dont 477 nouveaux entrants.

Je vous propose au regard du bilan global 2024 annexé à la présente délibération d'adopter un avenant à la convention de partenariat finançant l'association Mission locale des Graves pour l'année 2026.

Cette participation financière s'élève à 68 931 €. Elle est calculée selon la formulation suivante :



Population de la Ville de Talence (population légale INSEE 2022) multipliée par le taux par habitant c'est à dire 46 892 X 1,47

Cela traduit une augmentation de 902 € liée à l'augmentation de la population INSEE.

Ainsi, je vous demande :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat 2025-2027 joint à la présente,
- de décider de la participation financière de la ville au titre de l'année 2026 comme indiqué ci-dessus. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

**Le secrétaire de séance,**

Vincent BESNARD



**LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW, Mme GRESLARD-NEDELEC

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 19** : Mise en place de l'indemnité horaire pour travail de nuit, du dimanche et jours fériés

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Il est proposé d'instituer une indemnité horaire pour travail de nuit, du dimanche et jours fériés.

Le Comité Social Territorial (CST) qui s'est tenu le 2 décembre 2025, a validé la mise en place de ces indemnités.

**Bénéficiaires :**

L'indemnité horaire pour travail de nuit, du dimanche et jours fériés peut être attribuée :

- Aux agents titulaires ou stagiaires,
- Aux agents contractuels,
- Aux agents employés à temps partiel ou à temps non-complet,

relevant des filières dont les missions sont susceptibles d'être accomplies la nuit, le dimanche ou les jours fériés.



## Conditions d'octroi et montants :

### Indemnité de nuit :

Conformément au décret n°61-467 du 10 mai 1961 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et à l'arrêté du 30 août 2001 fixant l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et de la majoration spéciale pour travail intensif, les agents bénéficient de l'indemnité pour travail normal de nuit s'ils accomplissent un service normal entre 21 heures et 6 heures, dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail.

Le montant de l'indemnité pour travail normal de nuit est fixé conformément à la réglementation en vigueur à 0,17 €.

En cas de travail intensif, ce montant est majoré de 0,80 € par heure soit un taux horaire de 0,97 €.

Le travail intensif consiste en une activité continue ne se limitant pas à de simples tâches de surveillance.

### Indemnités du dimanche et jours fériés :

Conformément aux arrêtés du 19 août 1975 et du 31 décembre 1992, les agents bénéficient de l'indemnité du dimanche et jours fériés s'ils accomplissent un service le dimanche ou les jours fériés entre 6 heures et 21 heures dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail.

Le montant de l'indemnité est fixé conformément à la réglementation en vigueur à 0,74 € par heure.

Toute modification réglementaire de ces indemnités sera appliquée de manière automatique aux agents en bénéficiant.

Le versement de ces indemnités est par ailleurs cumulable avec le RIFSEEP, conformément à l'arrêté du 21 janvier 2025, modifiant l'arrêté du 27 août 2015, qui liste les indemnités qui peuvent être cumulées.

Ces indemnités sont non cumulables avec les indemnités pour travaux supplémentaires ou tout autre avantage versé au même titre.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Instaurer l'indemnité horaire pour travail de nuit, du dimanche et jours fériés telle que présentée ci-dessus à compter du 01/01/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

Le secrétaire de séance,  
**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,  
Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.5.1 – Délibération relative au RIFSEEP

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 20** : Attribution d'un CIA majoré versé au départ à la retraite des agents

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Lors du Conseil Municipal du 4 avril 2022, vous aviez autorisé l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et abrogé la délibération n°6 du 31 janvier 2022 relative à ce sujet.

Vous aviez notamment fixé les modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA), composante facultative du RIFSEEP, qui constitue un levier d'encouragement à l'engagement professionnel des agents.

Pour rappel, le versement du CIA se fait en fonction de l'évaluation professionnelle résultant du compte-rendu d'entretien ayant lieu chaque année. Cette évaluation intègre un certain nombre d'items (prenant en compte les qualités et compétences déployées durant l'année ainsi que le présentisme) outre l'appréciation littérale du supérieur hiérarchique.



Le CIA est versé selon un rythme annuel en une seule fois, à année échue.

L'attribution individuelle du CIA est décidée par l'autorité territoriale et fait l'objet pour chaque agent d'un arrêté individuel.

En l'absence de tout dispositif règlementaire ou légal permettant de pérenniser le versement d'une prime de départ à la retraite, nous vous proposons d'introduire, en vue de valoriser la valeur professionnelle, l'investissement personnel et la contribution au collectif des agents proches du départ à la retraite, mais également de reconnaître l'engagement des agents et leur carrière accomplie au sein de la collectivité, le versement d'un CIA majoré pour les agents partant à la retraite.

Ce CIA majoré d'un montant identique, maximum, pour tous de 1.200 € brut, sera versé à tous les agents occupant un poste permanent au sein de la collectivité et partant à la retraite, sans condition d'ancienneté.

Il sera versé lors de la dernière paie perçue par l'agent concerné avant son départ effectif à la retraite (ou sur la paie suivant immédiatement la cessation effective des fonctions de l'agent pour cause de départ à la retraite). Dans le cas où l'agent aura perçu un premier versement du CIA sur le premier trimestre, un deuxième versement pourra donc intervenir, sans que le total dépasse le plafond de 1 200 € brut.

Le versement de ce CIA majoré reste soumis à la réalisation d'un entretien professionnel et à la fiche d'entretien professionnel qui en résulte.

Les agents des cadres d'emplois des agents de police municipale et des chefs de service de police municipale, ainsi que les agents de la filière culturelle des cadres d'emplois des Assistants et Professeurs d'enseignement artistique ne percevant pas le RIFSEEP, ne sont pas concernés par l'attribution de ce CIA.

Chaque collectivité doit adopter les montants plafonds de l'IFSE et du CIA dans la limite de la somme des montants plafonds instaurés dans les corps de référence de la fonction publique d'Etat. Ces montants varient selon les groupes de fonction tels qu'ils ont été adoptés par délibération du 4 avril 2022 et selon que l'agent bénéficie ou pas d'un logement gratuit par nécessité de service.

Les autres dispositions de la délibération du 4 avril 2022 relative à l'instauration du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et à l'abrogation de la délibération n°6 du 31 janvier 2022 restent inchangées.

Cette proposition a été soumise pour avis au CST dans sa séance du 2 décembre 2025.



Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Accorder, à compter du 01/12/2025, un CIA majoré d'un montant identique, maximum, de 1200 € brut aux agents partant à la retraite, qui occupent un emploi permanent au sein de la collectivité et sans condition d'ancienneté, dans les conditions décrites ci-dessus,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 21** : Création de postes au sein de l'Espace seniors

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« A l'occasion de la mutation d'un agent du CCAS vers la Ville et afin de fiabiliser et regrouper l'ensemble des postes au sein d'une même délibération, il est proposé de procéder à la création de l'ensemble des postes du service de l'Espace séniors dans les conditions précisées ci-après.

Sept catégories de postes sont concernées :

**Chef de service Pôle Vie des Seniors**

- Manager les agents du service placés directement sous sa responsabilité (8), les intervenants et les professeurs (25 personnes)
- Mettre en œuvre et piloter le projet de service, en déclinaison du projet de direction du Pôle Vie de la Cité
- Elaborer et suivre le budget du service, être garant de la bonne utilisation des crédits alloués



- Elaborer les bilans d'activité, rapports aux instances municipales, participant de l'aide à la décision
- Assurer une veille juridique sur son secteur d'activité et alerter la direction sur les évolutions
- Organiser, suivre et évaluer les actions du service avec les équipes d'animation
- Piloter les événementiels du service « Thé Dansant du nouvel an, la journée des Seniors, le Gala, les Soirées spectacles Théâtre et chants, la journée bien-être et bien vieillir »
- Développer de nouveaux projets liés à l'action Senior
- Mettre en place des réunions de concertation avec les intervenants, les usagers, impulsées par l'élu de secteur
- Organiser les partenariats avec les services de la ville
- Exécuter et suivre les procédures et les décisions administratives (délibération, convention, décisions...) en relation avec le service
- Suivre le fichier des inscriptions des usagers (logiciels métiers)
- Suivre les conventions des partenaires de la carte senior
- Valider les bons de commande du service et le suivi de la facturation
- Mettre en œuvre la conception des outils de communication du service et leur diffusion : flash info senior, flyers, site internet, réseaux sociaux et communication liée aux événements ...
- Avoir une fonction polyvalente de l'encadrement du service à l'animation de terrain sur la diversité des activités et du public dans les deux lieux d'animation Chantecler et Margaut
- Maintenir une veille documentaire pour le service seniors et les intervenants
- Mandataire financier

#### **Assistant de direction**

- Suppléer le chef de service en s'assurant que les consignes données soient respectées.
- Régisseur du service
- RHD des agents administratifs
- Gérer le planning des activités et l'organisation logistique (plannings animation, réservations des salles...)
- Suivre les « dossiers partagés » : cohérence, lisibilité, mise à jour annuelle
- Suivre le fichier des inscriptions des usagers (logiciels métiers)
- Gérer les stocks de matériels, fournitures courantes réapprovisionnement
- Collaborer sur le suivi des conventions des partenaires de la carte senior
- Etablir les bons de commande du service et assurer le suivi de la facturation
- Accompagner le responsable pour le suivi administratif, budgétaire et logistique des actions
- Assister les animateurs pour évaluer les actions et réaliser les bilans
- Collaborer et préparer les actions à travers des événements fédérateurs (Thé dansant, Journée des seniors, Gala...)
- Développer de nouveaux projets liés à l'action Senior (Intergénération).
- Collaborer à la conception des outils de communication du service et leur diffusion : flash info senior, flyers, site internet, réseaux sociaux et communication liés aux événements ...
- Avoir une fonction polyvalente de l'animation avec une diversité des activités et du public dans les lieux d'animation



## Animateur

- Assurer la mission de coordinateur des services espace seniors et du tiers-lieu « la Ressource » à Chantecler (accueillir et informer le public senior, renseigner et relayer si nécessaire vers l'interlocuteur compétent)
- Mettre en place et participer à la conception du programme d'animations à destination d'un public senior en tenant compte de la perte d'autonomie et du maintien du lien social avec le CCAS
- Encadrer des activités (sorties culturelles et sportives, promenades, autour du jeu, escapades...)
- Animer des activités pour permettre aux seniors de partager un moment de convivialité, d'entretenir le physique, stimuler leur mémoire avec des supports adaptés aux seniors
- Suivre et aider les professeurs si besoin, des ateliers d'expression (danse, chorale, théâtre) des ateliers créatifs (tricot, peinture et mosaïque)
- Procéder à l'inscription des usagers dans le fichier de l'Espace Seniors
- Mettre en forme les documents de communication des programmes des ateliers théâtre et chorales
- Contribuer et participer activement aux événementiels du service : Thé dansant, la Journée des Seniors, les spectacles de l'atelier théâtre, opérette et de la chorale, le Gala de fin de saison
- Assurer l'accompagnement des usagers en mini bus lors des sorties découverte
- Effectuer des tâches administratives d'exécution comme le secrétariat ou la comptabilité autour du programme d'animation du service
- Aider à la Gestion des stocks de matériels et fournitures courantes, réapprovisionnement à Chantecler

## Animateur Sportif

- Préparer et collaborer à la programmation des animations sportives du service, développer les partenariats avec les services de la ville et établir un calendrier prévisionnel des animations sportives
- Avoir une fonction polyvalente de l'animation avec une diversité des activités et du public dans les différents lieux d'animation (Chantecler, Margaut, salle la Baraque, salle Raba, Mozart, GAMMA...)
- Accompagner, encadrer, proposer des activités sportives, de découverte et culturelles (expositions, sorties, promenades, marches, gym douce...)
- Prévoir le matériel pour les ateliers en charge
- Gérer les stocks de matériels des activités sportives, jeux de société et ateliers créatifs et d'expression
- Inscrire et encaisser les participations des usagers aux différentes activités
- Exécuter et suivre les décisions administratives (conventions, délibérations, décisions...)
- Chiffrer et transmettre les bilans des ateliers en charge

## Secrétariat-Administratif

- Accueillir, renseigner, orienter le public vers l'interlocuteur compétent
- Gérer les appels téléphoniques, les messages électroniques et prendre les messages



- Phoning : prendre contact avec les seniors isolés dans le cadre du registre de signalement de la commune pour les urgences climatiques (canicule, grand froid etc)
- Incrire les usagers aux animations ponctuelles (sorties, conférences, cinéma, spectacles...)
- Gérer les départs et les arrivées des courriers du service, les traiter, les transmettre, les viser et les classer
- Travaux de bureautique : courriers, tableaux, compte-rendu, rapports, classement, archivages
- Gestion des stocks de fournitures, pharmacie, matériels...)
- Répondre aux sollicitations et aux demandes de renseignement des usagers
- Mettre à jour le fichier des inscriptions des usagers
- Exécuter et suivre les procédures administratives (délibérations, conventions, décisions)
- Mandataire suppléant pour la régie de recettes et de dépenses
- Collaborer à la facturation des usagers de l'Espace Seniors
- Participer au programme d'événementiels du service (Thé dansant, Gala, soirées spectacles...)

#### **Agent d'accueil – administratif**

- Accueillir les seniors et les intervenants des ateliers de l'Espace seniors au Château Margaut et uniquement le vendredi à Chantecler
- Informer le public des animations proposées à l'Espace seniors, renseigner les interlocuteurs et relayer si nécessaire vers l'interlocuteur compétent
- Phoning : prendre contact avec les seniors isolés dans le cadre du registre de signalement de la commune pour les urgences climatiques (canicule, grand froid etc).
- Veiller à la bonne application du règlement intérieur
- Suivre et pointer les présences des différents ateliers avant les étapes de facturation
- Mettre à jour les fiches d'inscription des usagers de Château Margaut et l'antenne Chantecler
- Incrire et encaisser les participations des usagers aux différentes activités (régie mandataire du service)
- Organiser le classement, le rangement des fournitures des ateliers
- Coordonner les demandes de travaux des bâtiments de Margaut
- Suivre les stocks de matériels et fournitures courantes, suivre les besoins et réapprovisionnement des ateliers couture, broderie, patchwork au Château Margaut
- Mandataire suppléant pour la régie de recettes et de dépenses
- Collaborer à la facturation des usagers de l'Espace Seniors
- Participer au programme d'événementiels du service (Thé dansant, Gala, soirées spectacles...).
- Veiller à la propreté des locaux (rangement des salles, vider les corbeilles, passer un coup d'éponge sur les tables, ouverture et fermeture des volets) en lien avec les agents d'entretien du bâtiment



### **Agent d'entretien - Accueil :**

- Effectuer les travaux de nettoyage, d'entretien, de remise en état et en ordre des surfaces
- Nettoyer les locaux de l'Espace seniors et ceux partagés avec l'Ecole de Musique, mobiliers et surfaces vitrées en utilisant les matériels adaptés
- Respecter les conditions d'utilisation des matériels et des produits
- Assurer le réapprovisionnement quotidien des locaux en produits d'hygiène (papier WC, essuie-mains, savons...)
- Déetecter les anomalies ou dysfonctionnements et les signaler aux professionnels compétents
- Contrôler et réaliser les commandes d'approvisionnement en matériel et en produits
- Accueillir les seniors ponctuellement

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la présente délibération visant à créer de manière permanente les emplois suivants :

<b>Intitulé du poste</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Quotité</b>	<b>Cadres d'emplois de référence</b>
Responsable du service	1	Temps complet	Attaché territorial
Assistant de direction	1	Temps complet	Animateur Territorial
Animateur	2	Temps complet	Adjoint d'animation territorial/Animateur territorial
Secrétaire administratif	1	Temps complet	Adjoint administratif territorial
Agent d'accueil	1	Temps complet	Adjoint administratif territorial
Animateur sportif	1	Temps complet	Educateur territorial des activités Physiques et sportives
Agent d'entretien	1	Temps complet	Adjoint technique
<b>Total</b>	<b>8</b>		

Ces postes pourront à défaut de fonctionnaires correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique.

#### **Rémunération :**

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois ci-dessus à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.



Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer les postes au sein du service de l'Espace Senior, en lieu et place des emplois précédents, conformément au tableau ci-dessus à compter du 01/01/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

**Le secrétaire de séance,**

A large, handwritten signature in black ink, appearing to read "Besnard".  
**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

A large, handwritten signature in black ink, appearing to read "Sallaberry".  
**Emmanuel SALLABERRY**

✓



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 22** : Création d'un poste de médiateur scientifique service culturel

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Par délibération en date du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal avait autorisé la reconduction du poste de médiateur scientifique au service culturel à temps complet du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Afin d'éviter de devoir redélibérer régulièrement lors des fins de contrat, il est proposé de modifier cette délibération et de recréer le poste de Médiateur scientifique sous un format générique.

Cette approche permettra de redéfinir les contours du poste, en cohérence avec les autres délibérations génériques présentées régulièrement au Conseil municipal, tout en supprimant la nécessité d'une mise à jour régulière.

Le poste de Médiateur scientifique, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Animateurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être



pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

#### Missions principales :

- Elaborer un propos de médiation scientifique et créer des contenus innovants par des supports d'animation en adéquation avec les actions du Forum des Arts – service culturel (expositions, partenaires de la communauté scientifique ...) et avec les orientations de la politique culturelle sur le champ de la culture scientifique
- Conception et création d'ateliers scientifiques à destination des enfants, de leur famille et tout public (science infuse, ...)
- Participer à l'élaboration de la programmation culturelle du Forum des Arts, en lien avec la directrice, y compris les expositions, notamment pour leur médiation (écriture de visites animées, conception de modules, accueil de conférences en lien aux thématiques de saison culturelle...)
- Participer à la mise en place d'évènementiels culturels à caractère scientifique et leur développement sur la ville
- Animer et accueillir les différents publics (individuels, scolaires et autres groupes) autour des activités relevant de la vulgarisation scientifique et de la médiation
- Promouvoir les actions de culture scientifique de la Ville : représentation du Forum des Arts lors de manifestations et de réunions avec les partenaires de la communauté scientifique
- Apporter son expertise scientifique et de médiation au sein de la direction et contribuer aux travaux partenariaux

#### Missions annexes :

- Participer à des groupes de travail
- Assister la préparation matérielle des manifestations et leur déroulement
- Réaliser des bilans et rédiger le rapport d'activités lié aux actions de culture scientifique en lien à la Direction

#### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

#### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emploi des Animateurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.



Au vu de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de Médiateur scientifique, de catégorie B, au sein du service culturel, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emploi des Animateurs territoriaux à compter du 01/01/2026,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138 ».

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 23** : Création d'un poste de magasinier au Centre Technique Municipal

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent titulaire occupant un poste de magasinier au centre technique municipal (CTM), la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Prendre en compte les demandes, les besoins d'approvisionnement en fournitures
- Assurer un suivi rigoureux des commandes, des livraisons, des retraits, des avoirs de marchandises



- Préparer et livrer les commandes de produits d'entretien et d'hygiène dans les sites communaux
- Utiliser le logiciel informatique de gestion des stocks
- Gérer les stocks (réassort et ajout/retrait de références)
- Renseigner les bons de travaux (fournitures nécessaires à une intervention)
- Assurer une veille de conformité des fiches techniques produits en lien avec le service Prévention des Risques Professionnels (PRP)
- Réaliser un inventaire annuel

**Missions annexes :**

- Participation aux grandes manifestations ou évènements (élections, Décastar, ODP,...)
- Renforcer les autres équipes du CTM en cas de besoin

**Périodicité :**

Le poste est prévu à temps complet à compter du 15/12/2025.

**Rémunération :**

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de magasinier de catégorie C au sein du centre technique municipal, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à compter du 15/12/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

**Le secrétaire de séance,**

**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 24** : Création d'un poste de responsable du service des marchés publics

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Dans le cadre du contrôle effectué par le trésorier, il a été demandé la transmission des délibérations portant création de certains postes.

Or, certains postes, créés parfois de manière ancienne ou modifiés au fil des réorganisations, ne disposent pas de délibérations individualisées ou conformes aux exigences de formalisme actuelles.

Afin de sécuriser la situation administrative de ces emplois et de se conformer aux observations formulées, il est proposé de créer le poste de Responsable du service des marchés publics.

Le poste de responsable du service des marchés publics, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.



Missions principales :

- Encadrement du Service des Marchés Publics, en veillant à la bonne connaissance, à la compréhension et au respect des procédures de travail et des contraintes
- Organisation de la planification des différentes procédures d'achats (besoins récurrents et projets) et veille sur une répartition équilibrée entre les agents du service
- Elaboration et suivi des « familles d'achats » et du protocole interne de mise en concurrence
- Pilotage de la gestion et du suivi des marchés, de l'identification, l'analyse des besoins des différents services et le référencement des opérateurs économiques, à l'attribution et à l'exécution des marchés
- Elaboration et supervision de l'élaboration des pièces constitutives des dossiers de consultation
- Suivi de la dématérialisation – Progiciels métiers (CIAT, Grand Angle, AMPA)
- Préparation et suivi des réunions de commissions d'appel d'offres, de jurys
- Vérification des rapports d'analyse
- Elaboration ou supervision de l'élaboration des délibérations et des décisions municipales
- Supervision de l'élaboration des pièces envoyées en Préfecture
- Contrôle de la bonne exécution des missions du service et des procédures dans le respect des délais
- Réception et traitement du courrier
- Suivi et information des référents achats sur l'actualisation de la réglementation des Marchés Publics nécessaire à la bonne exécution des missions
- Maîtrise et amélioration de l'efficacité d'organisation et de la gestion de la concurrence :
  - Echanges avec les opérateurs économiques, la cellule d'information juridique des acheteurs publics de Lyon (CIJAP), la Trésorerie principale et la Préfecture notamment
  - Contrôle de la vie des commandes (nombre de commandes et pourcentage d'évolution, commandes en retard, commandes non satisfaites, commandes en attente, respect des qualités et quantités requises lors de la commande, des délais de livraison ou de réalisation...)
  - Mesure des effets économiques engendrés et du rapport qualité/prix des prestations.
  - Impact sur le milieu commercial et la vitalité de la concurrence (réponses des opérateurs économiques...).
  - Rassemblement des constats des différentes analyses pour tirer les leçons des dysfonctionnements repérés.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emploi des Attachés territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.



Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer de manière récognitive le poste de Responsable du service des marchés publics, de catégorie A, au sein de la Direction Moyens Généraux, ouvert aux grades du cadre d'emploi des Attachés territoriaux,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138 ».

Adopté par 39 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JOLIOT – Talence debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 25** : Création d'un poste de Directeur juridique, des assemblées et de l'Administration Générale

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Dans le cadre du contrôle effectué par le trésorier, il a été demandé la transmission des délibérations portant création de certains postes.

Or, certains postes, créés parfois de manière ancienne ou modifiés au fil des réorganisations, ne disposent pas de délibérations individualisées ou conformes aux exigences de formalisme actuelles.

Afin de sécuriser la situation administrative de ces emplois et de se conformer aux observations formulées, il est proposé de créer le poste de Directeur juridique, des assemblées et de l'Administration Générale

Le poste en question, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

**Missions principales :**

- Diriger la direction « administration générale » composée du service juridique, des assemblées, de l'administration générale, du service des établissements recevant du public (commissions de sécurité), de la gestion des conventions et mutualisations en lien avec Bordeaux Métropole
- Conseiller les services et les élus sur le plan juridique
- Gérer les contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires
- Rédiger les mémoires en défense et représenter la ville devant le Tribunal Administratif et lors des médiations administratives
- Aider à la décision au regard des contraintes juridiques
- Aider à la rédaction d'actes administratifs
- Tenir une veille juridique
- Assurer un relais direct et fiable avec les avocats et commissaires de justice de la commune
- Analyser les risques en droit des collectivités, droit social, droit de l'urbanisme, marchés publics, droit pénal etc.
- Accompagner juridiquement les projets complexes à mettre en œuvre
- Organiser, préparer et suivre les séances du conseil municipal

**Missions annexes :**

- Exercer la fonction de Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs (PRADA)
- Elaborer le cahier des charges des contrats d'assurances de la ville et gérer les contrats d'assurance
- Traiter les sinistres en responsabilité civile de la collectivité
- Traiter la mise en œuvre de la protection fonctionnelle des agents
- Superviser la tenue des registres administratifs et la publication électronique des actes administratifs

**Périodicité :**

Le poste est prévu à temps complet.

**Rémunération :**

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emploi des Attachés territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.



Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer de manière récognitive le poste de Directeur juridique, des assemblées et de l'Administration Générale, de catégorie A, ouvert aux grades du cadre d'emploi des Attachés territoriaux,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138 ».

Adopté par 39 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JOLIOT – Talence debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

Le secrétaire de séance,

A large, handwritten signature in black ink, appearing to read "Besnard". Below it, the name "Vincent BESNARD" is printed in a bold, sans-serif font.

Vincent BESNARD

LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 26** : Création d'un poste de Directeur de l'engagement dans la vie de la cité

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Dans le cadre du contrôle effectué par le trésorier, il a été demandé la transmission des délibérations portant création de certains postes.

Or, certains postes, créés parfois de manière ancienne ou modifiés au fil des réorganisations, ne disposent pas de délibérations individualisées ou conformes aux exigences de formalisme actuelles.

Afin de sécuriser la situation administrative de ces emplois et de se conformer aux observations formulées, il est proposé de créer le poste de Directeur de l'engagement dans la vie de la cité.

Le poste de directeur de l'engagement dans la vie de la cité, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2<sup>e</sup> du code général de la fonction publique.



**Missions principales :**

- Aider à la décision et à mettre en œuvre les orientations politiques
- Impulser une dynamique de réflexion et d'innovation en matière d'engagement citoyen et des nouvelles formes de solidarités
- Veiller au déroulé des activités et missions à assurer quotidiennement dans les conditions optimales de sécurité et de bien-être tant du côté des usagers que des agents
- Travailler sur les besoins internes du pôle et de la direction
- Gérer les établissements et Services de la Direction :

**Le Dôme :**

- o Gestion administrative et financière de l'équipement
- o Gestion des locaux et des moyens matériels
- o Assurer la sécurité des personnels et usagers
- o Manager et encadrer les équipes
- o Développer, animer et fédérer les partenariats internes et externes au projet
- o Développer des logiques de co-production avec les partenaires et les habitants
- o Evaluer le projet global

**Service gestion des salles municipales :**

- o Organiser la gestion administrative et technique du prêt des salles municipales (Salle de quartier Caudérès, Le Dôme, Château de Thouars, Mauriac, Robespierre, Baraque, Malerette, Château Margaut, Chantecler, Studio de danse Gambetta, salle du 1<sup>er</sup> étage de la l'hôtel de Ville, Haut-Brion, Eclaireurs, Maison des solidarités de Talence)

**Maison des solidarités de la Ville de Talence :**

- o Accompagner l'organisation des différentes associations
- o Gestion des locaux et des moyens matériels
- o Assurer la sécurité des personnels et usagers
- o Impulser, réguler, coordonner la relation entre les associations

**Espace Séniors :**

- o Soutien et accompagnement de la responsable
- o Favoriser la prise en compte du public séniors dans les actions du Pôle
- o Participer à la définition d'un plan d'action à destination des seniors et superviser sa mise en œuvre



**Suivre et accompagner les deux Centres Sociaux de la Ville :**

- Accompagner les deux Centres Sociaux dans le déploiement de leurs actions
- Co-construire les conventions d'objectifs et co-évaluer leur action
- Impulser une dynamique de collaboration entre les deux structures

**Périodicité :**

Le poste est prévu à temps complet.

**Rémunération :**

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emploi des Attachés territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer de manière cognitive le poste de Directeur de l'engagement dans la vie de la cité, de catégorie A, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emploi des Attachés territoriaux,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138 ».

Adopté par 39 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JOLIOT – Talence debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 27** : Création d'un poste de Directeur de la participation citoyenne

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Dans le cadre du contrôle effectué par le trésorier, il a été demandé la transmission des délibérations portant création de certains postes.

Or, certains postes, créés parfois de manière ancienne ou modifiés au fil des réorganisations, ne disposent pas de délibérations individualisées ou conformes aux exigences de formalisme actuelles.

Afin de sécuriser la situation administrative de ces emplois et de se conformer aux observations formulées, il est proposé de créer le poste de Directeur de la participation citoyenne.

Le poste de directeur de la participation citoyenne, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.



### Missions principales :

- Définir la stratégie en matière de participation citoyenne, assurer sa mise en œuvre et son évaluation, être force de proposition.
- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre opérationnelle des orientations en matière de démocratie participative et de co-construction citoyenne.
- Organiser, coordonner et gérer les 6 conseils participatifs de quartier. Préparer les réunions, prendre en charge les convocations, rédiger les comptes-rendus des réunions qui sont publiés sur la plateforme de participation, assurer le suivi du budget, des travaux et des ateliers de ces instances. Faire le lien avec les élus, les services et les habitants. Réaliser une évaluation annuelle de l'activité des conseils communaux qui est présenté en séance du conseil municipal.
- Assumer la mise en place, l'organisation et le suivi du Budget Participatif. Définir le calendrier, gérer et modérer la plateforme dédiée. Interlocuteur de tous les porteurs de projet et des services. Assurer et coordonner les suivis des phases de dépôts, d'analyses et de votations. Favoriser la transversalité. Evaluer le dispositif.
- Prendre en charge pour la Ville, l'organisation des réunions publiques d'information, des démarches participatives et des Forums de participation citoyenne.
- Elaborer et interpréter les consultations, enquêtes ou toute autre forme de concertation des habitants pour le compte des services de la Ville.
- Animer, coordonner et assurer le suivi des activités du Groupe de Travail Participation Citoyenne.
- Diriger et animer le Conseil Municipal des Enfants : organiser les élections chaque année, le séminaire d'intégration, les séances de travail et les séances plénières avec Monsieur le Maire.
- Mettre en place et faire vivre quotidiennement la plateforme de participation citoyenne.
- Suivre et coordonner les interventions de la médiatrice territoriale.

### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emploi des Attachés territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.



Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer de manière recongnitive le poste de Directeur de la participation citoyenne, de catégorie A, ouvert aux grades du cadre d'emploi des Attachés territoriaux,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138 ».

Adopté par 39 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JOLIOT – Talence debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 28** : Création d'un poste de chef de projets cohésion sociale et territoriale

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Dans le cadre du contrôle effectué par le trésorier, il a été demandé la transmission des délibérations portant création de certains postes.

Or, certains postes, créés parfois de manière ancienne ou modifiés au fil des réorganisations, ne disposent pas de délibérations individualisées ou conformes aux exigences de formalisme actuelles.

Afin de sécuriser la situation administrative de ces emplois et de se conformer aux observations formulées, il est proposé de créer le poste de chef de projets cohésion sociale et territoriale.

Le poste de chef de projets cohésion sociale et territoriale, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.



### Missions principales :

#### **Assurer la production d'actions en lien avec le développement social du territoire par des dispositifs et par une lisibilité transversale sur le territoire :**

- Développer les connaissances et possibilités innovantes autour de l'objectif stratégique : rénover et insérer le quartier dit sensible dans l'ensemble du territoire.
- Être promoteur de la lisibilité des actions, de leur cohérence et de leur impact sur la population.
- Être en veille des évolutions des besoins des usagers : œuvrer à la mise en place des actions permettant d'y répondre.
- Interpeller régulièrement les différents acteurs sociaux, aménageurs et divers pour que tous restent en action et cohérents :
  - S'informer et informer sur les projets en cours.
  - Assurer la cohérence au niveau des interventions sur le terrain.
  - Manager l'animateur social du service et la référente accessibilité.
  - Tenir informés la direction et les élus en charge de façon régulière : note et comptes-rendus.
  - Tableau de bord des actions régulières et particulières qui vont être mises en œuvre en interne et en externe. Comptes-rendus et évaluation des actions.
- Développer les formes de communication, formes de travail en commun, formes d'infos réciproques, de transparence.
- Recensement de données et mise en forme pour aide aux services dans l'élaboration de projets – construire une base de travail et de réflexion (statistiques complétées par constats de terrain).
- Construction du projet d'établissement.

#### **Gestion administrative des processus mis en œuvre :**

- Convention territoriale globale et contrat de ville : interlocuteur des services de l'Etat, de Bordeaux Métropole, des bailleurs sociaux et autres partenaires institutionnels afin de suivre l'évolution du processus territoriaux et être performant par rapport aux attentes administratives et opérationnelles des financeurs - Retour auprès des élus pour information et positionnement.
- Remise des documents dans les délais impartis, relance des différents partenaires.
- Suivi de l'évolution des procédures pour s'adapter à la demande.
- Un bilan annuel partagé des forces et potentialités du quartier.
- Travail sur les cohérences entre services de la Ville et Ville / partenaires locaux.
- Elaboration et suivi de l'ensemble des obligations liées aux dispositifs (en interne et en externe) contractuels.
- A l'appui de chaque dossier d'élaboration de projet, faire rappel de données statistiques afin d'étayer la présentation.

- Contrôler le suivi des dossiers, faire le point avec les partenaires pour vérifier le bon déroulement des axes retenus et de leur pertinence.

**Participer en tant que membre de la direction à la construction et l'évolution du pôle Solidarités :**

- Développer le professionnalisme des membres en proposant des méthodes de travail en adéquation avec les problématiques soulevées.
- Participer aux différentes réunions en interne ou extérieures et rendre compte aux autres membres de la direction pour partage des informations.
- Fournir au pôle solidarités tous les éléments lui permettant d'assurer ses missions : textes, procédures, évolutions des politiques locales, avancées et attentes des autres Pôles.
- Organiser et faire vivre la communication et l'information entre membres et élus du pôle.

**Périodicité :**

Le poste est prévu à temps complet.

**Rémunération :**

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emploi des Attachés territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer de manière cognitive le poste de chef de projets cohésion sociale et territoriale, de catégorie A, ouvert aux grades du cadre d'emploi des Attachés territoriaux,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138 ».

Adopté par 39 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JOLIOT – Talence debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 29** : Création d'un poste de Directeur Général Adjoint (DGA) Aménagement urbain durable

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Dans le cadre du contrôle effectué par le trésorier, il a été demandé la transmission des délibérations portant création de certains postes.

Or, certains postes, créés parfois de manière ancienne ou modifiés au fil des réorganisations, ne disposent pas de délibérations individualisées ou conformes aux exigences de formalisme actuelles.

Afin de sécuriser la situation administrative de ces emplois et de se conformer aux observations formulées, il est proposé de créer le poste de Directeur Général Adjoint aménagement urbain durable.

Le poste de Directeur Général Adjoint Aménagement urbain durable, ouvert à la strate démographique de Directeur Général Adjoint 40 000 à 150 000 habitants, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.343-1 du code général de la fonction publique.



Missions principales :

- Assister le Directeur Général des Services
- Conduire, animer et gérer les directions rattachées au pôle (Aménagement urbain durable)
- Etablir les orientations et les objectifs à court terme et moyen terme aux directions placées sous son autorité
- Soutenir et accompagner les chefs de services
- Participer aux différentes instances municipales
- Suivre les procédures budgétaires
- Coordonner et définir des instruments de pilotage et de contrôle
- Conduire l'évaluation des résultats et l'efficacité des moyens mis en œuvre
- Mettre en œuvre une stratégie économique et financière
- Impulser et coordonner des projets stratégiques

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire de la strate démographique de Directeur Général Adjoint 40 000 à 150 000 habitants à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer de manière cognitive le poste DGA Aménagement urbain durable, ouvert à la strate démographique de Directeur Général Adjoint 40 000 à 150 000 habitants,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138 ».

Adopté par 39 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JOLIOT – Talence debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

**Le secrétaire de séance,**

**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 30** : Création d'un poste de Directeur Général des Services (DGS)

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Dans le cadre du contrôle effectué par le trésorier, il a été demandé la transmission des délibérations portant création de certains postes.

Or, certains postes, créés parfois de manière ancienne ou modifiés au fil des réorganisations, ne disposent pas de délibérations individualisées ou conformes aux exigences de formalisme actuelles.

Afin de sécuriser la situation administrative de ces emplois et de se conformer aux observations formulées, il est proposé de créer le poste de Directeur Général des Services.

Le poste de DGS, ouvert à la strate démographique de Directeur Général des Services 40 000 à 80 000 habitants, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.343-1 du code général de la fonction publique.



Missions principales :

- Participation à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre.
- Élaboration et pilotage de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources.
- Impulsion et conduite des projets stratégiques intégrant innovation et efficience des services.
- Structuration, pilotage et animation de la politique managériale de la collectivité en lien avec l'exécutif.
- Supervision du management des services et conduite du dialogue social.
- Mise en œuvre, pilotage de l'évaluation des politiques locales et projets de la collectivité.
- Représentation institutionnelle et négociation avec les acteurs du territoire.
- Veille stratégique réglementaire et prospective.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire de la strate démographique de Directeur Général des Services 40 000 à 80 000 habitants à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer de manière cognitive le poste de DGS, ouvert à la strate démographique de Directeur Général des Services 40 000 à 80 000 habitants.
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138 ».

Adopté par 39 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JOLIOT – Talence debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS :** M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :** Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS :** M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance :** Monsieur BESNARD

\*\*\*\*\*

**N° 31 :** Création d'un poste de Directeur sécurité tranquillité publique

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Dans le cadre du contrôle effectué par le trésorier, il a été demandé la transmission des délibérations portant création de certains postes.

Or, certains postes, créés parfois de manière ancienne ou modifiés au fil des réorganisations, ne disposent pas de délibérations individualisées ou conformes aux exigences de formalisme actuelles.

Afin de sécuriser la situation administrative de ces emplois et de se conformer aux observations formulées, il est proposé de créer le poste de Directeur sécurité tranquillité publique.

Le poste de Directeur sécurité tranquillité publique, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.



### Missions principales :

- Diriger la politique de Sécurité et tranquillité publique de la collectivité : coordonner la stratégie, les priorités d'action opérationnelle, la communication, le travail partenarial et rendre compte à sa hiérarchie et aux élus
- Superviser l'encadrement et la gestion opérationnelle des corps de métiers constitutifs de l'entité : police municipale et agents de surveillance de la voie publique
- Gérer les moyens humains et financiers mobilisés
- Gérer et encadrer les astreintes sécurité et conciergerie : définition des modalités d'interventions, plannings, suivi, gestion des urgences, transmission des consignes
- Superviser le traitement des doléances quotidiennes des administrés concernant la sécurité, remontées par les divers canaux de signalement, en lien avec les services saisis (Allo Talence, Cabinet)
- Cordonner la stratégie de co-production de sécurité partenariale, en lien avec le chargé de mission prévention sécurité et les acteurs concernés (Police Nationale, Bureau de la Sécurité Intérieure, Sûreté Ferroviaire, transporteurs...)
- Participer à la stratégie de prévention de la délinquance de la ville et à l'animation des groupes de travail en collaboration avec la coordinatrice CLSPD
- Cordonner la sécurisation des manifestations municipales et partenariales organisées sur le territoire communal, en lien avec l'organisateur et le chargé de mission sécurisation
- Superviser le déploiement du réseau de vidéoprotection de voie publique, et coordonner les projets de vidéoprotection bâti mentaire, en lien avec le chargé de mission dédié

### Missions annexes :

- Préparer, rédiger et porter devant les instances concernées les actes délibératifs de la direction
- Gérer les hospitalisations sans consentement (procédure SPDRE) en lien avec la Direction Générale
- Piloter en collaboration avec la coordinatrice CLSPD la politique d'accueil des TIG dans la collectivité, en lien avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ou la PJJ, ainsi que la procédure de rappel à l'ordre du Maire, en lien avec le Parquet de Bordeaux
- Participer aux réunions de proximité ainsi qu'aux rencontres partenariales (police nationale, collectivités, bailleurs ...) afin d'assurer la représentation de la direction
- Piloter la politique de gestion de crise à travers l'activation du plan communal de sauvegarde et l'armement du poste de commandement communal en cas de crise et de risque majeur survenu sur le territoire communal

### Missions spécifiques :

- Disponibilité permanente exigée en cas de besoins de services, urgence, ou gestion d'astreinte
- Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des obligations liées à la fonction



- Impératif de discrétion lié aux informations confidentielles transmises par les autorités policières et judiciaires
- Gestion simultanée de différents dossiers

**Périodicité :**

Le poste est prévu à temps complet.

**Rémunération :**

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emploi des Attachés territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer de manière cognitive le poste de Directeur sécurité tranquillité publique, de catégorie A, ouvert aux grades du cadre d'emploi des Attachés territoriaux,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138 ».

Adopté par 39 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JOLIOT – Talence debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 32** : Mise à jour des postes au sein de la police municipale

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Lors du Conseil municipal du 13 octobre 2025 vous aviez autorisé la création des postes au sein de la Police Municipale. À la suite du non-aboutissement de la mutation de l'un de nos agents, il a été décidé de maintenir le recrutement initialement prévu pour le remplacer. Il convient donc de créer un poste supplémentaire.

Pour rappel cinq catégories de postes sont concernées :

**Policiers municipaux :**

- Assurer l'ilotage et les patrouilles préventives pour une présence de proximité rassurante au contact des habitants et commerçants
- Lutter spécifiquement contre la délinquance d'appropriation et les rassemblements perturbateurs



- Lutter contre les infractions du code de la route, et contrôler la police de circulation et du stationnement
- Assurer la surveillance générale de la voie publique en collaboration avec les ASVP
- Constater les infractions dans le cadre des missions confiées
- Participer au programme d'opérations communes avec la Police Nationale
- Répondre aux urgences et sollicitations sur la voie publique, et assister les services de secours
- Répondre aux sollicitations et aux demandes de renseignement des usagers
- Assurer le contrôle des arrêtés municipaux

#### **Chef de poste de la police municipale :**

- Diriger et coordonner le service PM dans sa globalité (policiers municipaux, ASVP et personnels administratifs) afin d'assurer la tranquillité, la sécurité des personnes et des biens et la salubrité publique
- Planifier, organiser et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la surveillance, la prévention et la répression des actes délictueux et contraventionnels sur le territoire
- Piloter les agents et les missions en cohérence avec les objectifs de mandature
- Exploiter et assurer le suivi des mains courantes / rapports des agents en lien avec les services de l'Etat (DIPN) et les services municipaux
- Rédiger les rapports d'activité hebdomadaires, mensuels et annuels du service
- Développer une relation de proximité avec la population
- Encadrer le service et assurer le management opérationnel des équipes en cohérence avec le règlement intérieur
- Assurer la gestion prévisionnelle et le suivi de carrière des agents (formations, habilitations)
- Assurer la gestion prévisionnelle et le suivi du matériel du poste, et de l'équipement des agents
- Développer et faire vivre le partenariat avec la Police Nationale et l'ensemble des partenaires pour la co-production de sécurité

#### **Chef de poste adjoint de la police municipale :**

- Suppléer le chef de poste en s'assurant que les consignes données soient respectées.

#### **Secrétaire police municipale :**

- Traitement du courrier de l'ensemble du service
- Travaux de bureautique : courriers, tableaux, comptes-rendus, rapports, classement, archivages
- Exécution et suivi des procédures administratives : conventions, arrêtés, budget ...
- Suivi des dossiers des agents : carrière, agréments, assermentations, formations ...
- Gestion des stocks de fournitures, pharmacie, matériels...
- Gestion des commandes



## Agent d'accueil police municipale :

- Gestion du standard d'accueil physique et téléphonique
- Transmission réactive des urgences et des informations prioritaires aux Chefs de service et par défaut aux agents de terrain
- Suivi des demandes Allo Talence.
- Enregistrement des véhicules abusifs
- Gestion du parc de véhicules
- Animation « sécurité routière »

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la présente délibération visant à créer de manière permanente les emplois suivants :

Intitulé du poste	Nombre de postes	Quotité	Cadres d'emplois de référence
Chef de poste police municipale	1	Temps complet	Chefs de service de police municipale
Chef de poste adjoint police municipale	1	Temps complet	Chefs de service de police municipale
Policier municipal	18	Temps complet	Agent de police municipale
Secrétaire	1	Temps complet	Adjoint administratif / Rédacteur
Agent d'accueil	1	Temps complet	Adjoint administratif /Agent de police municipale
<b>Total</b>	<b>21</b>		

Les postes des cadres d'emplois de la filière de la police municipale seront ouverts uniquement aux fonctionnaires ou titulaires du concours gardien de police municipale.

Les postes des cadres d'emplois de la filière administrative pourront à défaut de fonctionnaires correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique.

### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois ci-dessus à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.



Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer les postes au sein du service de la police municipale, en lieu et place des emplois précédents, conformément au tableau ci-dessus à compter du 01/01/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

**Le secrétaire de séance,**

**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 33** : Mise à jour du tableau des effectifs

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Afin de répondre aux exigences de formalisme liées au tableau des effectifs, la direction des ressources humaines avait présenté au Conseil municipal, en date du 19 mai 2025, une mise à jour du tableau des effectifs, préalablement validée par le Comité Social Territorial (CST). De nouveau, le CST a été saisi en date du 2 décembre 2025, afin d'ajuster les postes ouverts et de mieux refléter la réalité des effectifs.

Pour rappel, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, « Les emplois de chaque collectivité ou établissement [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. »

S'agissant de la suppression d'un emploi, l'article L. 542-2 du Code général de la fonction publique précise qu'un emploi « ne peut être supprimé qu'après avis du comité social territorial sur la base d'un rapport présenté par la collectivité territoriale ou l'établissement public »



Vous trouverez en annexe le tableau des effectifs validé par le CST.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

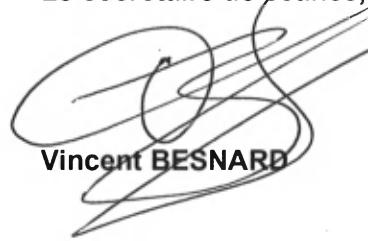
- Valider le tableau des effectifs en annexe,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 30 VOIX POUR

10 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI,  
Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY,  
M. GARRIGUES – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! /  
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

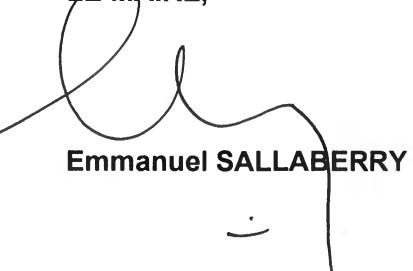
**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

Le secrétaire de séance,

  
Vincent BESNARD



LE MAIRE,

  
Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS :** M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :** Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS :** M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW

**Nombre de membres en exercice :** 43

**Secrétaire de séance :** Monsieur BESNARD

\*\*\*\*\*

**N° 34 :** Rapport social unique (RSU) 2024

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Selon les dispositions de l'article L.231-1 du Code Général de la Fonction Publique, les administrations mentionnées à l'article L.2 doivent élaborer chaque année un rapport social unique rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique fixe les conditions et modalités de sa mise en œuvre.

Suite à la parution début janvier 2022 de l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales, les



centres de gestion ont réalisé les développements nécessaires à l'actualisation de leur plateforme, qui est désormais le seul mode de collecte pour ces indicateurs. Le rapport social unique est avant tout un outil d'accompagnement dans la gestion des ressources humaines.

Annexé à ce rapport, le RSU a été présenté au Comité Social Territorial du 2 décembre 2025.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le rapport social unique au titre de l'année 2024 présenté en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération.»

Adopté par 30 VOIX POUR

10 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI,  
Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY,  
M. GARRIGUES – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! /  
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS :** M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :** Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS :** M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance :** Monsieur BESNARD

\*\*\*\*\*

**N° 35 :** Approbation du rapport de la CLECT en date du 6 novembre 2025

**Monsieur BONNIN, Adjoint délégué auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, expose :**

« L'évaluation des charges nettes transférées entre un EPCI et ses communes membres doit être préalable au transfert de compétence et/ou d'équipement.

C'est la raison pour laquelle une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été mise en place le 4 juillet 2014 au sein de la Communauté urbaine de Bordeaux (La CUB), devenue Bordeaux Métropole (BM), afin d'évaluer les charges transférées dans le cadre du processus de métropolisation. Celle-ci est composée d'un représentant par commune et des 16 membres qui représentent la Métropole, soit 44 membres au total.

A l'occasion de chaque nouveau transfert de compétences, le montant des attributions de compensation peut être révisé pour intégrer les nouveaux transferts de charges opérés.



Conformément au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), dans sa rédaction issue de l'article 34 de la Loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil de Métropole, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Depuis 2017, en application de l'article 81 de la Loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016, ces délibérations peuvent prévoir d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement (ACI) en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés, calculées par la CLECT.

### **Rappel des dispositions relatives à la fixation des attributions de compensation**

Bordeaux Métropole doit communiquer le montant prévisionnel des attributions de compensation aux communes membres, et donc l'avoir préalablement délibéré, avant le 15 février de l'exercice concerné. Le montant définitif doit être fixé au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit le transfert.

Par ailleurs, les attributions de compensation ne peuvent être indexées. Toutefois, elles sont recalculées lors de chaque transfert de charges sur la base du rapport de la CLECT.

### **Les rapports déjà adoptés de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)**

Pour rappel, la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAM) a transféré de nouvelles compétences à La CUB (article 71) dès le 28 janvier 2014, et a transformé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 l'EPCI en Métropole avec le transfert de nouvelles compétences des communes membres (article 43). Les compétences transférées par la loi MAPTAM ont déjà fait l'objet de onze rapports d'évaluation par la CLECT : le 2 décembre 2014, le 17 novembre 2015, le 21 octobre 2016, le 27 octobre 2017, le 9 novembre 2018, le 25 octobre 2019, le 3 décembre 2020, le 9 novembre 2021, le 9 novembre 2022, le 10 novembre 2023 et le 15 novembre 2024.

Les deux premiers rapports de la CLECT ont été adoptés à la majorité qualifiée par les 28 communes membres. Sur cette base le Conseil de Métropole a procédé à la révision des attributions de compensation pour l'année 2015 puis pour l'année 2016.

Puis, les rapports de la CLECT des 21 octobre 2016, 27 octobre 2017, 9 novembre 2018, 25 octobre 2019, 3 décembre 2020 et 9 novembre 2021 y compris les montants des attributions de compensation répartis entre les sections de fonctionnement et d'investissement, ont été adoptés à la majorité qualifiée par les Conseils municipaux des 28 communes membres. Les rapports de la CLECT du 9 novembre 2022 et de la CLECT du 15 novembre 2024 ont été adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés. Enfin le rapport de la CLECT du 10 novembre 2023 a été adopté à l'unanimité des voix, sauf une abstention pour le point concernant le transfert de l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux dans le cadre de la régularisation de la compétence « soutien à l'enseignement supérieur ».



Puis, le Conseil de Bordeaux Métropole a adopté à la majorité des deux tiers les montants des attributions de compensation de fonctionnement et d'investissement pour 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023. Enfin, le Conseil de Bordeaux Métropole a adopté à l'unanimité moins deux abstentions les montants des attributions de compensation de fonctionnement et d'investissement pour 2024 ainsi que celles de 2025.

### **Le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 6 novembre 2025.**

La CLECT s'est réunie le 6 novembre 2025.

Les débats se sont déroulés sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA avec l'appui des services compétents de la Métropole.

**Dans un premier point** de l'ordre du jour de cette réunion, les membres de la CLECT ont été informés de la régularisation des révisions de niveaux de service qui sont intervenues depuis la mise en œuvre des cycles 1 à 9 de la mutualisation (21 communes sont concernées : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Le Haillan, Lormont, Martignas sur Jalle, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint Louis de Montferrand, Le Taillan-Médoc et Talence) et de leur impact sur les attributions de compensation.

**Le deuxième point** de l'ordre du jour s'est attaché au cycle 10 de la mutualisation avec deux communes concernées, Parempuyre et Saint-Louis-de-Montferrand.

La commune de Parempuyre mutualise à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 la propreté et les espaces verts de son domaine public communal. Ce cycle de mutualisation impacte donc ses attributions de compensation de 2026.

Pour la commune de Saint-Louis de Montferrand (mutualisation du domaine des Ressources Humaines), s'appliquent les mesures dérogatoires prévues par la délibération N° 2022-72 du 28 janvier 2022.

En effet, pour les communes dont la population est inférieure à 4 000 habitants, si les domaines support mutualisés ne donnent pas lieu à transfert de plus de 50% d'équivalent temps plein, la valorisation du poste 1 (ressources humaines) dans l'attribution de compensation ne s'applique pas. Si de plus, le potentiel financier de la commune est inférieur au potentiel financier moyen des communes de la Métropole, le forfait de charges de structures pour les fonctions support ne s'applique pas non plus. La commune de Saint-Louis de Montferrand remplit ces deux conditions et, par conséquent, la mutualisation du domaine des « ressources humaines » dans **ce cycle 10 est sans impact sur ses attributions de compensation.**

**Le troisième point** de l'ordre du jour concernait également la commune de Parempuyre et l'effet sur son attribution de compensation de fin de la convention de délégation de « gestion Propreté, Espaces Verts et mobilier urbain sur voirie espace public métropolitain ».

A l'issue de la présentation de la synthèse générale des modifications des attributions de compensation qui découlent des trois points exposés ci-dessus, les membres de la CLECT ont voté à l'unanimité le montant des attributions de compensation et ont adopté le rapport afférent.



## Les impacts financiers du rapport de la CLECT du 6 novembre 2025

Les évaluations des charges transférées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 serviront de base pour déterminer, par délibération du Conseil de Métropole du 30 janvier 2026, la révision des attributions de compensation à verser ou à percevoir pour l'année 2026.

Les montants à verser ou à percevoir par Bordeaux Métropole et les 28 communes membres évalués par la CLECT et devant donner lieu à la révision des attributions de compensation, sous réserve de l'approbation du rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requises, sont présentés dans le rapport de la CLECT du 6 novembre 2025 joint en annexe au présent rapport.

Le rapport de la CLECT indique l'attribution de compensation prévisionnelle des communes membres pour 2026 en consolidant les attributions de compensation de 2025 avec :

- la compensation financière de la modification **des niveaux de services** des domaines mutualisés au cours des cycles 1 à 9 pour les 21 communes précitées ;
- la compensation financière du **cycle 10 pour la commune de Parempuyre** ;
- les modifications des attributions de compensation pour la commune de Parempuyre suite à la fin de la convention de délégation de « gestion Propreté, Espaces Verts et mobilier urbain sur voirie espace public métropolitain ».

Au total, pour 2026, l'**attribution de compensation prévisionnelle à percevoir** par Bordeaux Métropole s'élèverait à **143 044 193 €** dont **27 009 218 €** en attribution de compensation d'investissement (ACI) et **116 034 975 €** en attribution de compensation de fonctionnement (ACF), alors que l'**attribution de compensation de fonctionnement à verser aux communes** s'élèverait à **14 787 795 €**.

Pour la commune de **Talence**, du fait des révisions de niveaux de services des cycles précédents, l'**ACI** versée par la commune à Bordeaux Métropole sera majorée de **5 691 €** et l'**ACF** sera majorée de **38 509 €**.

Ainsi, l'**ACI** à verser à Bordeaux Métropole en 2025 s'élèvera à **784 200 €** et l'**ACF** à verser également s'élèvera à **6 939 506 €**.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir :

- Adopter les termes de la présente délibération,
- Approuver le rapport définitif de la CLECT en date du 6 novembre 2025,
- Autoriser l'imputation d'une part de l'attribution de compensation en section d'investissement et d'arrêter pour 2026 le montant de l'attribution de compensation d'investissement à verser à Bordeaux Métropole à **784 200 €** et le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement à verser à Bordeaux Métropole à **6 939 506 €**,



- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire. »

ADOPTÉ PAR 39 VOIX POUR  
1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS :** M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :** Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS :** M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme LUDLOW

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance :** Monsieur BESNARD

\*\*\*\*\*

**N° 36 :** Convention de partenariat avec l'association de formation BAFA, VALT

**Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la vie étudiante, expose :**

« Depuis plusieurs années, le service Jeunesse et Vie Étudiante met en place un programme annuel de formations générales du BAFA afin de permettre aux jeunes Talençais d'accéder plus facilement à cette qualification.

Le BAFA représente pour les jeunes dès 16 ans une première expérience professionnelle, mais également un cadre formateur et responsabilisant. Il leur permet d'encadrer des groupes d'enfants et de participer activement à la mise en œuvre d'activités éducatives.

Dans le cadre de la nouvelle convention proposée avec l'association VALT, la Ville maintient les dispositions qui ont fait leurs preuves : un tarif négocié et adapté pour les jeunes Talençais, un paiement échelonné, l'acceptation des chèques Vacances, l'accompagnement dans la mobilisation des aides financières (CAF, Région, État...) et, pour les jeunes éligibles, la possibilité d'être dispensés de l'avance des frais de formation sur présentation des justificatifs requis.



Il est ainsi proposé de poursuivre et de renforcer cette action en faveur de la jeunesse, afin de soutenir leur accès à la formation et leur engagement dans l'animation.

Il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention conclue avec l'Association VALT et jointe à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 16 décembre 2025**

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

